

Septembre 1951
MONTRÉAL

Relations

RETOUR D'ACADIE

Albert PLANTE

CONSCIENCE PUBLIQUE ET MORALITÉ – III

Marie-Joseph d'ANJOU

LE SENS RÉDEMPTEUR DE L'ACTION TEMPORELLE

Paul VANIER

EN ATTENDANT LES «UNIONS DE FAMILLES»

Pierre LAPLANTE

POUR L'OBSERVANCE DES FÊTES D'OBLIGATION ■ Joseph-Papin ARCHAMBAULT
UNE MESSE DE 1651 ET SON CÉLÉBRANT ■ ■ ■ ■ ■ Alexandre DUGRÉ
LA BELLE AU BOIS S'EST RENDORMIE ■ ■ ■ ■ ■ André PÂQUET

S O M M A I R E

SEPTEMBRE 1951

Éditoriaux 225

CONQUÉRIR LE MONDE... PAR LE CHAPELET. — IL FAUT
LOGER LA FAMILLE. — RENTRÉE SCOLAIRE. — POUR
« BOUCLER ».

Articles

LE SENS RÉDEMPTEUR DE
L'ACTION TEMPORELLE Paul VANIER 227

CONSCIENCE PUBLIQUE ET MORA-
LITÉ — III Marie-Joseph D'ANJOU 232

POUR L'OBSERVANCE DES FÊTES
D'OBLIGATION Joseph-Papin ARCHAMBAULT 235

UNE MESSE DE 1651 ET SON
CÉLÉBRANT Alexandre DUGRÉ 237

LA BELLE AU BOIS S'EST
RENDORMIE André PÂQUET 239

Commentaires 240

Psychologie et éducation. — « L'Église et l'unité cana-
dienne ». — Les mariages mixtes.

Au fil du mois 242

*Que vaut la participation aux bénéfiques? — Ce que coûte
l'alcoolisme. — Collège universitaire confié aux Oblats
d'Afrique. — CFCL. — Une réussite mariale.*

Articles

RETOUR D'ACADIE Albert PLANTE 243

EN ATTENDANT LES « UNIONS
DE FAMILLES » Pierre LAPLANTE 246

HORIZON INTERNATIONAL Joseph-H. LEDIT 248

Les livres 252

Pie XII } Paul BÉLANGER
La Papauté anecdotique }

L'Art de gouverner Jean ARCHAMBAULT

L'Amitié au service de l'union. Alexandre DUGRÉ

De l'enfant à l'homme } Marie-Joseph D'ANJOU
Hélas ! parents, je vous accuse }

L'Avènement de Prométhée } Richard ARÈS
Éléments d'Économie politique }

A hauteur d'homme }

Notre histoire en cinq actes Joseph-Louis LAVOIE

ASSOCIATION DE TAXIS

LA SALLE

SYNDICAT COOPÉRATIF

Pour vous servir :

500 taxis

50 radio-taxis

Appelez :

PL. 9191

Postes dans toutes les parties de la ville.

Nous desservons la majorité des institutions religieuses.

Relations

XI^e année, N^o 129

Montréal

Septembre 1951

É D I T O R I A U X

Conquérir le monde ... par le chapelet

S. EXC. MGR LÉGER, à la fin du vigoureux sermon qu'il prononça le 15 août, en la première fête de l'Assomption depuis la proclamation du dogme, cita ce mot du bienheureux pape Pie X: « Donnez-moi une armée qui récite le chapelet, et je ferai la conquête du monde. »

Naïveté? Voire!

Les hommes ne sont pas des robots. La force seule ne réussira jamais à les unir assez longtemps, assez humainement pour assurer leur bonheur. Et nulle conquête n'a les promesses de la durée si elle n'a pour but le bonheur des hommes. La force ne suffit pas. Il faut l'amour.

Mais les hommes peuvent-ils s'aimer? Peuvent-ils s'aimer longtemps, toujours, sans défaillance, tous? Leur bonheur est à ce prix. Mais les hommes sont égoïstes et méchants, et ils entretiennent des intérêts divergents, ennemis... Et ils meurent: s'aiment-ils après la mort?

Renoncer alors au bonheur de l'homme? Et organiser sa petite vie, chacun pour soi? Mais l'homme a besoin de l'homme: comme frère ou ami, comme maître ou serviteur. Et tous ne peuvent pas être maîtres. Et le serviteur qui n'est pas aimé a-t-il encore l'impression d'être un homme?

Supprimer les maîtres? Grouper tous les hommes dans une armée, non plus de serviteurs ou d'esclaves, mais de « prolétaires », tous égaux, tous également maîtres? Le rêve du communisme. Mais c'est une chimère. Les réalisations amorcées jusqu'ici ou bien ont échoué, ou bien sont un leurre, ou bien reposent sur la négation des droits élémentaires de la personne humaine et de sa dignité, c'est-à-dire de ce qui conditionne son bonheur.

Prêcher alors, mieux, établir la fraternité universelle? Citoyens du monde, unis dans un régime d'é-

changes à l'échelle de ce monde — économiques, sociaux, intellectuels, spirituels... Mais la tentative n'est pas neuve. Et elle n'a ni aboli les impérialismes oppresseurs, ni supprimé le problème des races, ni atténué la persécution religieuse dans les pays mêmes qui prônent avec le plus d'éloquence le mythe de la fraternité, de l'égalité, de la liberté.

Impasse. Pour unir les hommes dans le bonheur, il faut dépasser l'homme. Sans renier l'humanité.

JÉSUS-CHRIST. Dieu et homme. Chef de l'humanité qui est son corps. Et chaque personne humaine est un membre de prédilection de ce Corps: pensée, voulue, aimée, par son nom propre, de toute éternité. *In caritate perpetua dilexi te*. Il m'a aimé, moi. « Il a versé telle goutte de son sang pour moi » (Pascal). Il n'y a plus désormais ni Grec, ni Gentil... Afin qu'ils soient un. Comme Dieu, dans la plénitude de la Trinité infinie, est Un... Je vous donne un commandement nouveau: aimez-vous les uns les autres. Comme je vous ai aimés. Il n'y a pas de plus grande marque d'amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime.

MARIE. Mère de Jésus-Christ. Du Christ total: le chef et ses membres. Glorieusement vivante, en corps et en âme, au ciel, d'où elle veille sur ses enfants d'ici-bas. L'Assomption: certitude de notre triomphe totalement humain. Je sais que je ressusciterai et que je retrouverai mon corps, ma chair, ma peau et mes os, chante Job le voyant. Comme le Christ. Comme sa Mère. Ma Mère.

Dignité de tous les hommes. Filiation divine de tous. Fraternité universelle, inébranlable, fondée sur la Parole qui ne passe pas. Dieu en tous et tous en Dieu. Dans la réalité charnelle — humaine et divine — de l'Église, qui est le Corps du Christ. A travers les mystères joyeux et douloureux de son histoire ici-bas, qui prépare le mystère glorieux de l'au-delà.

Le CHAPELET. Signe sensible de la foi en ces réalités merveilleuses, nécessaires au bonheur de l'homme. Symbole d'une même pensée, d'un même amour, d'une fraternité qui ne trompe pas. Si tous les hommes réci-

Le prix de l'abonnement est porté à \$3 (à l'étranger, \$3.50).

taient le chapelet... Et vivaient de la foi qu'expriment ses quinze mystères... La guerre serait morte. L'égoïsme capitaliste, visé au cœur. L'impérialisme raciste, impensable. Exorcisé, le mythe communiste. Marie l'a promis. Qui est la Mère de l'Amour. La Reine du bonheur. Et qui a inspiré la définition dogmatique de son Assomption pour détourner les chrétiens des mythes du matérialisme, destructeurs de l'amour, et unir tous les hommes dans une même foi à une même charité, seule capable de garantir le véritable bonheur.

Mais tous les hommes ne récitent pas le chapelet. Quand ils le réciteront tous, dans un unique élan de foi vivante, ils sauront ce que c'est que l'amour fraternel. Et ils aborderont au havre du bonheur.

Il faut conquérir tous les hommes à la récitation du chapelet.

Il faut loger la famille

PARLANT il y a deux ans à la Commission pour l'édilisme et les travaux publics de l'Office international du Travail, S. S. Pie XII affirmait que « l'économie moderne, si vantée, si fière de produire toujours plus, toujours mieux, toujours à meilleur marché », n'en était pourtant pas arrivée à satisfaire le besoin de logement. Ce besoin essentiel, « commun à tous les hommes sans distinction de revenu ou de rang, doit recevoir de l'économie moderne et tendue vers sa fin propre, surtout avec le concours de l'initiative privée, sa légitime satisfaction ».

Si l'économie ne se règle pas sur les besoins primordiaux de l'homme, si l'initiative privée est impuissante, l'État doit, selon la mesure même de cette impuissance et les exigences du bien commun, y suppléer avec diligence. Aucune administration publique ne peut se dire sociale si elle ne porte au problème de l'habitation une attention soutenue et efficace, qui n'en oublie aucun aspect et s'ingénie à utiliser toutes les chances de donner aux familles les logements adaptés à leurs besoins et à leurs espérances.

Vu dans cette perspective, le récent mémoire adressé au premier ministre de la province par M. Émile Nadeau, président de la section québécoise de l'Association canadienne d'Urbanisme, mérite d'être étudié très sérieusement. Il renferme deux recommandations principales: a) création, comme en Ontario, d'un ministère d'Urbanisme et adoption d'une loi opérante d'urbanisme; b) ententes provinciales-fédérales, conformément à la Loi nationale de l'habitation qui prévoit un fonds de roulement annuel et permanent de \$50,000,000, permettant de prêter à un bas taux d'intérêt et à long terme 100% du capital requis, 75% étant fournis par le fédéral, 15% par le provincial et 10% par le municipal. Le but de la loi étant de procurer des logements à bon marché, proportionnés aux revenus des bénéficiaires, elle prévoit le paiement (75% par le fédéral et 25% par le provincial) des déficits éventuels, toujours

possibles à cause du coût actuellement élevé du bâtiment.

Notre loi provinciale d'habitation a donné de bons résultats. Mais le problème du logement reste tellement aigu, les conséquences physiques et morales de logis inadaptés sont si néfastes qu'il faut aller plus loin. Le coût élevé de la vie laissant à peu de gens la possibilité d'épargner le montant initial habituellement exigé dans les entreprises de construction, coopératives ou autres, l'exécution d'un vaste programme d'habitation ne se conçoit guère sans la participation très généreuse des pouvoirs publics. Cette générosité se trouvera peut-être à favoriser des fainéants. Mais pour le plus grand nombre de ceux qui en bénéficieront, elle constitue l'unique espoir d'avoir une maison à un prix convenable.

Cellule de la société, la famille a droit à tous les respects et mérite toutes les attentions. Protecteurs du bien commun, les pouvoirs publics doivent avoir une politique familiale. Celle-ci n'existe pas là où il n'y a pas un programme adéquat d'aide à l'habitation.

Rentrée scolaire

TOUJOURS NEUVE, la rentrée de septembre. Nul événement périodique sur lequel l'accoutumance, cette rouille, ait moins de prise.

Un monde incertain s'ouvre devant le petit enfant à son premier départ pour l'école. Il quitte l'enclos du foyer, où il est nécessairement un personnage, un nœud d'attentions, le plus souvent bienveillantes, toujours personnelles et intimement senties comme adressées à un être singulier, qu'un nom propre distingue parmi les autres « citoyens » de ce « petit univers » familial.

Tandis que l'école, c'est la foule anonyme, la mise au rang, par ordre de taille ou simplement de numéro d'accession; ce sont tous ces exercices communs où chacun doit se comporter « comme tout le monde », impersonnellement, pour être « bien traité », pour n'être « pas puni ».

Et les adultes savent bien que cela est inéluctable, eux qui, spontanément, font queue pour monter en autobus, et acceptent toutes les disciplines: militaire, sportive, sociale, politique...

Mais le petit enfant n'est pas un adulte. Et les adultes l'oublient. Même le père, même la mère de ce mioche, qu'on ne se préoccupe point de rassurer en face du mystère social qui va le happer subitement.

Il est vrai que, pour certains enfants, même à l'âge du premier contact avec l'école, le mois de septembre marque l'accès à une liberté inconnue, dans un monde agrandi, où des spontanités, jusque là brimées par l'étroitesse d'un taudis sans amour, vont prendre essor et trouver, sinon toujours admiration et sympathie, du moins cette espèce de neutralité qui permet à l'enfant de recommencer un essai de ses forces, de répéter une originalité prometteuse d'avenir... Mais est-il bien

sûr qu'une telle « libération » — qui ne supprime pas la « résistance » au sein du « maquis » familial — soit propice à l'épanouissement de la vraie personnalité?...

L'écolier, le collégien, la couventine qui « rentrent » en classe ne posent pas, eux non plus, en dépit des apparences, un geste routinier. Tel adolescent a grandi. On s'en apercevra. Lui-même ne commence-t-il pas à sentir que ses maîtres, voire ses camarades, le regardent d'un autre œil? Il a encore l'impression de n'être plus tout à fait le même avec le bon Dieu... Cette adolescente, elle, a perdu, dans la religieuse qui lui faisait la classe trois mois auparavant, plus qu'une éveilleuse de l'esprit, une confidente, une amie. Désormais, elle devra « se débrouiller toute seule », elle le sait; et, par-dessus le marché, au pensionnat, selon le règlement appliqué aux finissantes du cours de lettres-sciences, dans son couvent...

Pour tous, un climat sensiblement nouveau: camarades, professeurs, cours, possibilités de succès, dangers d'échec. Et pour tous, l'unique lieu de recueillement psychologique et moral, de consultation intime et féconde, c'est le foyer familial, la sympathie et la tendresse d'un cœur de mère, la compréhension et l'appui paternels.

Les éducateurs de carrière, qui connaissent les limites de leur influence, n'osent évoquer les consé-

quences d'une rentrée scolaire à la signification de laquelle — dans le contexte particulier de cette année, pour ce collégien, cette écolière — un papa, une maman n'auraient pas réfléchi amoureusement.

Pour « boucler »

DEPUIS SEPTEMBRE 1946, le prix de l'abonnement à RELATIONS n'a pas changé, cependant que le coût de la production montait continuellement. En cinq ans, hausse de 80% dans les salaires payés aux imprimeurs, de 220% dans le coût des métaux employés en typographie, de 250% dans celui de l'outillage propre à l'imprimerie, de 100% dans le prix du papier; à quoi s'ajoute la hausse récente des tarifs postaux. Pour « boucler », revues et journaux ont dû augmenter leur taux d'abonnement. RELATIONS ne peut plus échapper à la même nécessité.

A partir de septembre, cette année, l'abonnement et le réabonnement à notre revue coûteront \$3 (\$3.50 à l'étranger). Besoin fait loi. Pour que nos lecteurs n'en jugent pas la rigueur excessive (qu'est-ce, pour eux, que cinquante sous de plus par année, en comparaison des hausses qui nous affectent?), nous comptons sur les fidélités qui ont jusqu'à ce jour soutenu notre effort.

VOCATION CHRÉTIENNE
ET MISSION DU LAÏCAT — III

Le sens rédempteur de l'action temporelle

Paul VANIER, S. J.

1. *Le problème que pose au chrétien l'action temporelle.* — Si l'histoire que poursuit l'homme est vouée à l'échec; si, pour le chrétien, il n'y a pas, dans le temps, un au-delà de la Croix, à quoi servent les efforts des chrétiens pour œuvrer, dans le temps, la culture et la civilisation? Quel est le sens des tâches temporelles — économiques, sociales, politiques, scientifiques et culturelles — auxquelles l'Église n'a jamais cessé d'inviter les chrétiens?

Nous voudrions éclairer ce problème par la vision biblique de la vocation chrétienne que nous avons exposée en deux articles précédents (*Relations*, mai, août 1951).

2. *Importance de cette prise de conscience.* — Parce qu'elle est quotidienne et accaparante, l'action temporelle du chrétien a pour résultat ou bien d'approfondir ou bien d'entamer sa foi et sa charité. D'autre part, le progrès temporel pose à l'homme un problème nouveau.

Voici la dernière tranche de l'étude théologique inspirée au Père Vanier, professeur de philosophie morale au Collège Jean-de-Brébeuf, par les sessions de Carrefour 51.

L'humanité, en effet, constate aujourd'hui que ses propres créations lui échappent et se retournent contre elle, sans qu'elle puisse retrouver la maîtrise de son œuvre. Depuis le déclin de l'idéal chrétien, commencé au cours du moyen âge lui-même, l'action créatrice de l'homme, poursuivant des avantages immédiats, a déclenché des dynamismes autonomes, qui, en se rencontrant, se sont imbriqués, à l'insu de l'homme, dans la poussée irrationnelle d'un devenir sans frein ni contrôle. L'homme semble n'avoir de choix qu'entre le désespoir de l'absurde et le totalitarisme mondial, qui soumettrait le progrès à l'unité et au service d'une fin, mais en détruisant l'homme, créateur du progrès.

Face à l'énigme du monde présent, le chrétien — qui en possède la clef — porte la responsabilité d'éclairer l'angoisse humaine.

I. — LE DESSEIN UNIQUE DE DIEU ET L'ACTION DU CHRÉTIEN

1. « *Ils seront tous enseignés par le Seigneur* ». — La nouveauté de l'agir du chrétien est que, sans cesse, il doit obéir d'abord au Seigneur pour comprendre ensuite le mystère où il est engagé. Si, en effet, l'homme

est appelé à réaliser un dessein *qui n'est jamais venu à son esprit* et dont l'économie est *aussi élevée au-dessus de ses pensées que le ciel est élevé au-dessus de la terre*, comment pourrait-il répondre à sa vocation sans être constamment *enseigné par le Seigneur* et conduit par lui ? Aucune déduction à partir de nécessités ne peut éclairer les exigences d'une vocation libre du Seigneur qui introduit progressivement les hommes en son mystère ineffable et impénétrable.

Ainsi, quand Dieu appelle, il se réserve l'initiative de la conduite de ses élus : « Je lui montrerai... » Et si le Christ a prolongé ici-bas l'autorité de sa présence par son Église et par le don de son Esprit, c'est précisément parce que ses frères doivent être *enseignés par le Seigneur*. C'est *par l'obéissance* à l'Église et la docilité à l'Esprit que *le chrétien apprend* sans cesse les exigences mystérieuses de sa vocation. L'obéissance à l'Église suppose l'intelligence immanente de sa volonté vraie, qui est inintelligible à l'homme sans la lumière de l'Esprit. Ainsi, le chrétien doit apprendre du Seigneur lui-même les exigences actuelles de son action ; et, dans la mesure où il obéit, il reçoit ensuite, progressivement, de comprendre quel est le sens du mystère dans lequel son obéissance l'a engagé et quelle en est l'économie. Le processus inverse est inconcevable dans la poursuite d'un plan rédempteur que Dieu seul a conçu et que seul il dirige.

2. *Les fausses normes de l'action chrétienne.* — Dès qu'on oublie cette perspective nouvelle de l'action du chrétien, on ne voit plus en elle, avec la Bible, la réponse de tous les instants à l'appel constant du Seigneur, qui insère, par un cheminement imprévisible, dans le mystère interpersonnel de sa propre existence. Le caractère purement existentiel de l'utilisation par le dessein divin d'un ordre humain sans commune mesure avec ce dessein semble oublié, et on cherche selon quelles lois l'homme peut rendre rédemptrice son action temporelle. Tout se passe comme si la grâce ne venait pas introduire dans la vie trinitaire, mais accroître les virtualités et l'autonomie de l'homme et relancer sa poursuite d'une perfection connaturelle. Le christianisme n'est plus une désappropriation de soi, « l'union transformante à un Autre que moi, que j'aime plus que moi-même, l'entrée dans sa propre vie pour l'accomplissement plénier de son vouloir » (Maritain).

Le climat sociologique d'un monde préoccupé, égoïstement, de l'accroissement illimité de son avoir par son ingéniosité et sa force propres se reflète dans cette interprétation de l'Évangile. Mais il y a peut-être influence plus profonde encore, celle d'un climat de pensée idéaliste.

La grande théologie de l'agir chrétien a toujours gardé les chrétiens de naturaliser ainsi leur vocation. Car sa préoccupation était de rendre le chrétien docile à l'Esprit Saint et non de paraître lui apprendre à déduire les exigences de sa conduite nouvelle. Et si,

soucieuse d'intelligence, elle se préoccupait de faire comprendre, en continuité avec la Bible, le sens du dessein de Dieu, son économie et ses exigences, c'était afin que le chrétien, apercevant mieux la grandeur et la nouveauté du mystère qui a saisi son existence, cède avec plus de docilité à la motion de l'Esprit. Lui seul, ultimement, fait connaître quelles options concrètes le dessein divin exige, à chaque moment, du chrétien.

Mais en marge de cette grande théologie, un conceptualisme, de tournure idéaliste, se préoccupa de formuler avec une rigueur toujours croissante des normes prochaines de l'agir chrétien ; ainsi il parut établir des lois d'où le chrétien déduirait les exigences de sa conduite. On ne paraissait plus tendre, par l'intelligence de la foi, à faciliter la docilité à l'Église et à l'Esprit, mais plutôt à supprimer la nécessité de cette soumission en offrant aux chrétiens des règles de conduite précises et nécessaires. Ainsi paraissait-on ramener l'action chrétienne à un agir connaturel à l'homme. Et maintenant, les termes bibliques fondamentaux de *vocation* et de *mission* — qui connotent un commerce interpersonnel avec la Trinité et la réponse à une initiative divine permanente — semblent avoir perdu tout sens pour trop de chrétiens. L'influence de ce conceptualisme se prolonge, nous semble-t-il, en bien des discussions sans issue — d'aspect plus théologique et biblique, mais nées des mêmes préoccupations — qui prétendent formuler, en vue de régler la conduite des chrétiens, le rôle de l'histoire, du progrès ou de l'humanisme dans l'achèvement de la rédemption.

Mais au fond des âmes une nouvelle Pentecôte se prépare. L'Esprit éveille un besoin irrésistible d'être de nouveau enseigné par le Seigneur — présent ici-bas par son Église et son Esprit — et à la fois un désir ardent de découvrir la splendeur étonnante et la sagesse mystérieuse du plan d'amour du Père sur son œuvre entière.

II. — LE SENS RÉDEMPTEUR DU PROGRÈS TEMPOREL

1. « *Intellectum valde ama* ». — On le comprend maintenant, ce qui importe pour éclairer le problème posé au début, c'est une transposition de la perspective dans laquelle on le perçoit couramment, et qui est celle, sans doute, où beaucoup de nos lecteurs s'attendent à nous voir présenter la solution. On ne découvrira jamais le véritable sens rédempteur de l'action temporelle des chrétiens en cherchant à définir des exigences et des conditions qui montreraient au chrétien comment rendre rédemptrice son activité temporelle, comme si l'homme pouvait définir le plan libre de Dieu pour ensuite l'exécuter par son action. Non, l'homme ne peut que s'insérer en ce dessein, qui est celui de la Sagesse divine pénétrant tout et faisant tout servir d'une manière imprévisible à ramener la création à participer, par le Christ, à la vie trinitaire.

Mais, avons-nous dit, une fois introduit par son obéissance dans la vie du Seigneur et saisi par le dessein

qui l'entraîne, le chrétien — selon son degré de maturité dans le Christ — aspire à connaître ce monde nouveau qui est maintenant son unique vie. Il aspire à le connaître parce que cette connaissance est sa joie nouvelle; mais aussi, plus il le connaît, plus son oblation amoureuse et sa soumission réparatrice s'approfondissent. Or ce monde nouveau, il ne peut le mieux connaître que par la croissance de sa foi; mais c'est une foi qui cherche à se comprendre. « Crois, mais afin de comprendre; aime beaucoup à comprendre », répète la grande tradition.

Comment s'opère cette intelligence de la foi? Avant le face-à-face de l'au-delà, le chrétien ne comprend jamais en lui-même le dessein du Seigneur; il ne peut le comprendre que dans l'unité globale de son orientation, perçue dans la transformation que cette orientation nouvelle apporte à toutes les finalités de l'ordre humain. Cette intelligence ne peut donc être sans cesse que globale. Ainsi le chrétien atteindra quelque intelligence de la finalisation nouvelle qu'a dans l'unité du Christ l'ensemble de la création. C'est dans cette intelligence qu'il saisira quelque chose du sens nouveau de chaque être et de l'économie par laquelle le dessein du Seigneur tend vers son terme mystérieux.

C'est donc seulement en comprenant de cette manière l'insertion du devenir humain dans le dessein du Seigneur que nous pouvons éclairer le problème posé au début de ces pages. Dégageons-en trois aspects.

a) *L'achèvement de la rédemption dans le temps.* — Si le dessein du Seigneur n'introduit pas immédiatement la création entière dans sa plénitude terminale, mais laisse se prolonger le devenir humain, c'est qu'en ce devenir il veut achever la parturition des frères du Christ et continuer en eux la rédemption du Christ. Ainsi ce dessein fait-il servir à la rédemption le progrès humain requis pour qu'une humanité en marche et en croissance puisse durer jusqu'à ce que le nombre des frères du Christ soit complet. Mais tout dans cette utilisation est déterminé par le plan divin et son économie; et c'est pour cela que seul Dieu peut enseigner à chaque moment aux hommes les exigences temporelles de la rédemption.

Une des formes de cette utilisation, c'est que les valeurs humaines œuvrées par le progrès temporel servent d'instruments à l'Église pour réaliser sa mission prophétique, sacramentaire et sociétaire, et offrent à ses fils des moyens de signifier effectivement aux hommes la charité avec laquelle les chrétiens aiment divinement le prochain. Ainsi, nulle surprise à ce que la docilité au dessein divin ait conduit les chrétiens — et les conduise encore — à participer aux tâches de « ce monde » et à ses efforts de progrès, eux qui appartiennent déjà au monde terminal.

b) « *Cherchez d'abord le Royaume de Dieu* ». — D'autre part, obtention du progrès humain et poursuite du dessein rédempteur sont, par la Sagesse de

Dieu, liées d'une intimité profonde. Voilà pourquoi ce seront les chrétiens, dans la mesure où leur vie est consacrée à l'achèvement de la rédemption, qui œuvreront dans une mesure notable et avec quelque stabilité le seul progrès qui soit au service de l'homme et qui ne l'asservisse pas à ses propres œuvres et aux valeurs qu'il crée. Cette économie tient à l'unité du dessein divin: la parturition du Royaume de Dieu par la rédemption. C'est donc le dessein rédempteur qui — par surcroît — fera seul connaître et réaliser, au delà d'une certaine mesure, les véritables exigences concrètes du développement de la nature. Toute autre tentative de réaliser la nature s'avérera, un jour, chimérique.

Les saints unifiés et donnés sans retour à leur unique amour demeurent, même ici-bas, les plus beaux modèles de véritable humanité. Et, le long de l'histoire, c'est l'Église — selon la profondeur de la vie rédemptrice de ses fils — qui a œuvré les plus humains des moments du progrès ici-bas, bien que ce fût dans le labeur de la rédemption. Et ces progrès devinrent « fous » quand ils ne jaillirent plus de la plénitude de sa vie rédemptrice.

Aujourd'hui, tout trahit l'homme parce qu'il a lui-même trahi l'unique dessein du Seigneur, qui seul a pourvu à ce que les forces de la nature et de l'homme ne l'écrasent pas lui-même quand il les utilisera. Et nulle force humaine ne pourrait dominer, pour le soumettre à l'unique règle et mesure du service véritable de l'homme, le progrès que l'homme a déclenché et qui l'entraîne par son propre poids. Aucun humanitarisme ne pourra empêcher que le développement d'une humanité déchue — parce qu'elle a quitté les voies du Seigneur — ne tourne constamment à l'épanouissement gratuit et capricieux d'un petit nombre de privilégiés.

Où, dès lors, apprendre ce qui sert véritablement l'homme en cette histoire énigmatique? Où trouver la motivation qui permette de poursuivre le vrai bien de l'humanité avec entier désintéressement? Et comment communier avec l'humanité entière dans le labeur de cette poursuite? Où et comment, sinon dans la collaboration au dessein du Seigneur, qui est le Christ et la rédemption de ses frères?

Mais l'homme préfère se rassasier du fruit de sa propre sagesse et de ses projets. Il a oublié la parole de l'unique Sagesse: « Cherchez d'abord le Royaume de Dieu... » Et, « se vantant d'être sage, il est devenu fou ».

c) *L'économie de la Croix et le progrès humain.* — C'est donc — paradoxalement — en prolongeant la Croix du Christ — à travers l'abnégation, la contradiction et l'échec — que se poursuit le seul progrès humain véritable. Il s'atteint dans cette économie de la Croix, où l'effort de l'homme est réduit au labeur et à l'échec, pour qu'il s'en remette sans cesse au dessein de Dieu, et où le succès, toujours autre qu'on ne l'attendait, relatif et transitoire, est don du Père, au moment qu'il

a choisi de vaincre l'opposition du mal en ce que celui-ci regardait comme son triomphe.

Ainsi, même en son activité connaturelle, — qui œuvre le progrès temporel, — le chrétien partage-t-il le poids de la Croix, puisque, docile au plan concret du Seigneur, il agit sans cesse selon une règle et une motivation *déterminantes* qui ne lui sont pas connaturelles. Ce n'est certes pas qu'il juge mauvais les dons du Père les plus connaturels. Ce n'est pas, non plus, qu'il s'en détourne au moment où il s'en sert comme instruments d'un dessein qui est sans commune mesure avec leur ordre, mais c'est qu'alors la règle de ses options et sa motivation *déterminantes* ne sont jamais l'attrait que suscitent ses jugements connaturels de valeur. Son unique règle est le dessein mystérieux du Seigneur, qu'il ne contemple pas encore et dont il accepte sans cesse, par son obéissance à l'Église et sa docilité à l'Esprit, — non sans un renoncement effectif à ses attraites connaturels, — l'économie rédemptrice déconcertante. Sa motivation *déterminante*, ce sont les valeurs qu'il n'atteint que par sa foi : amour pour un Père qu'il ne voit pas encore et que cependant déjà il aime mieux que lui-même; douleur du péché, si mystérieux, qu'il répare par cette soumission; charité divine pour ses frères dont il achève la rédemption; désir de purification par l'efficace de la Croix qu'il prolonge en son agir; tension de fils exilé sur la route qui le mène à la maison du Père avec le Christ et ses frères.

Ainsi, par la Croix qui la pénètre, la poursuite du progrès temporel devient-elle signe de l'histoire rédemptrice que Dieu écrit, utilisant celle que l'homme paraît écrire. Le dessein divin est un; c'est toute l'existence humaine qui est devenue rédemptrice et qui est tendue vers le Royaume trinitaire. Et même en son effort terrestre, le chrétien ne peut se glorifier que dans le Seigneur, espérant tout de la bienveillance gratuite du Père, œuvrant comme n'œuvrant pas — détaché de ses propres œuvres et de « ce monde » auquel elles le relient — et ouvert, même par son action temporelle, à un monde qui est *donné*. « Je te bénis, Père, d'avoir révélé ces choses aux petits et aux humbles et de les avoir cachées aux sages et aux prudents. »

2. *L'autonomie du chrétien dans son action temporelle.* — Dans son activité temporelle, il y a cependant une autonomie de l'initiative du chrétien; on ne manquait pas d'y insister à Carrefour. Le Christ, par son Église et son Esprit, meut les chrétiens pour que s'achève par eux le dessein secret du Père, que seul le Fils contemple. Mais l'invention de l'instrument temporel de ce dessein rédempteur est connaturelle à l'homme et laissée, sous cet aspect, à la responsabilité propre du chrétien.

Cette autonomie, cependant, ne constitue pas la grandeur nouvelle de l'action temporelle du chrétien (cette grandeur tient à son utilisation par le Christ rédempteur); elle en constitue le risque: pour servir le

dessein divin, le chrétien ne dispose présentement que d'un instrument humain et défaillant, sans commune mesure avec l'œuvre du Seigneur. Et par le mirage de cette autonomie connaturelle, l'instrument peut même amener l'activité temporelle du chrétien à échapper à la motion du Christ qui lui donne son seul sens. Loin donc de soustraire l'activité temporelle du chrétien à l'abnégation rédemptrice qui domine son action, la part d'autonomie qu'elle contient appelle, par ses risques de déviation et de gauchissement, un surcroît de vie rédemptrice dont la règle ne soit que le dessein divin.

3. *Double domaine de l'action du chrétien et unité de son existence rédemptrice.* — Il y a donc deux domaines de l'action de tout chrétien, clerc ou laïc. L'un où il accepte et exerce, par son adoration et son amour, sa participation irremplaçable et ineffable à la vie trinitaire du Christ et à sa mission rédemptrice. L'autre où immédiatement il s'efforce de prolonger la durée et le progrès humains, pour que la rédemption puisse s'achever dans l'humanité. L'action temporelle qui s'exerce en ce second domaine est transitoire et tout orientée à la plénitude de la rédemption (dans le monde nouveau, une action terminale, connaturelle à l'homme en son exercice, mais, quant à sa possession, don divin du Père à ses fils, inconcevable à l'homme pèlerin, la remplacera). L'activité temporelle est connaturelle à l'homme et est donc commune au chrétien et au non-chrétien; mais, par la finalité concrète qu'elle poursuit dans le chrétien, elle est transformée et devient instrument du dessein rédempteur et de la vie rédemptrice du chrétien. Ainsi, bien que l'action du chrétien s'exerce en deux domaines différents, elle n'est que le développement d'un unique amour nouveau, consacré à l'achèvement de l'unique dessein de Dieu.

La distinction chrétienne du spirituel et du temporel tire son importance de la transcendance de la vocation et de la mission du chrétien qu'elle sauvegarde. Faire de cette distinction un instrument de défense de l'autonomie du temporel, c'est l'utiliser pour voiler ce qu'elle devait sauvegarder et c'est tendre à enfermer le chrétien en « ce monde » en taisant le sens rédempteur de son action temporelle.

III. — L'ACTION TEMPORELLE ET LE LAÏCAT CHRÉTIEN

1. *Répartition de l'activité temporelle chrétienne.* — Dans l'Église, comme dans l'existence de chaque chrétien, tout doit s'organiser en fonction de la plénitude de la vie rédemptrice: telle est la finalité qui a déterminé la répartition et le dosage de l'activité temporelle.

L'autorité ecclésiale, en fonction du bien du Corps entier du Christ, a jugé que les clercs, chargés de la fonction sacerdotale sacramentelle de l'Église, devaient, pour mieux assurer la vie rédemptrice de toute la communauté ecclésiale, s'y réserver habituellement. Non pas qu'ils aient à éviter toute activité temporelle,

— ce qui serait bien impossible, — mais en se gardant de se consacrer aux tâches qui risqueraient davantage de les enfermer en « ce monde » ou de voiler pour la communauté ecclésiale la transcendance de leur mission. Quant à ceux qui, dans les états de perfection, partagent plus pleinement la libération du Christ à l'égard de notre monde en devenir, ils seront — dans leur ensemble — réservés pour des tâches plus directement adoratrices ou de témoignage rédempteur.

Il en résulte que l'activité temporelle, que requiert de la communauté ecclésiale la poursuite du plan divin, retombe, habituellement, sur ceux qui ne sont ni clercs ni religieux. La coutume a nommé ce groupe le *laïcat*. Par l'étymologie le mot désignait le *peuple du Seigneur*, soit la communauté ecclésiale entière, qui, unifiée par le sacerdoce sacramentel, apporte au Seigneur la louange réparatrice du Christ total: tête et corps. La restriction de l'extension du mot laïcat est déjà malheureuse. Mais il y a plus. Quand on en est venu à ne percevoir de l'Église que ses structures externes, on oppose laïc à clerc comme profane à sacerdotal, comme temporel à spirituel. La menace de division plane désormais sur l'Église: à tout moment risquent de se former en elle deux groupes à intérêts différents et à perspectives divergentes.

Or la communauté ecclésiale est solidaire. Le laïc ne peut lorgner vers les perspectives temporelles du monde ancien sans que le mirage du temporel vienne à entamer la tension de toute l'Église vers le Royaume, sans qu'une distorsion, qui risque de tourner à l'angoisse, s'introduise dans la pensée et l'âme des chrétiens. Et cependant, le partage des tâches dans l'Église, œuvre toute prudentielle et toujours sujette à révision, ne tendait qu'à approfondir l'unité et à favoriser la vie rédemptrice de tout le peuple de Dieu, le laïc du Seigneur, libéré du mirage du temporel dans la docilité amoureuse au *dessein divin*.

2. *Les responsabilités temporelles présentes.* — Les laïcs sont de l'Église, et achever la rédemption est l'unique mission de l'Église. En cette heure redoutable de « la puissance des ténèbres », ce n'est que de la plénitude de la vie rédemptrice de tous ses membres que l'Église vaincra le *mystère d'iniquité*, au moment où, comme au Calvaire, il croira sa victoire assurée.

Mais une autre responsabilité retombe encore sur les laïcs: celle qui consiste à satisfaire aux exigences temporelles de la mission rédemptrice de l'Église. Celle-là aussi revêt aujourd'hui un caractère nouveau et aigu. Parce que l'humanité a quitté la poursuite du dessein rédempteur et s'est préoccupée du progrès temporel comme d'une fin ultime, elle est devenue serve de son progrès, celui-ci engendrant le vertige collectif, le ressentiment universel et la prolétarianisation massive d'une collectivité enfermée dans l'enfer de « ce monde ».

Sans doute, le dessein divin peut rendre rédemptrices même ces conditions; ainsi, jamais peut-être

dans l'histoire de l'Église n'y a-t-il eu tant de martyres et de saintetés héroïques; et les exigences actuelles de charité et d'abnégation ne présagent-elles pas un âge nouveau de la ferveur de l'Église? Mais l'Église rappelle à ses fils que l'amour divin dont ils doivent aimer effectivement et en leur vie intégrale les hommes, frères du Verbe et fils du Père, faillirait s'ils ne s'employaient à mettre de nouveau le progrès au service de l'homme et de sa rédemption. Une telle responsabilité requiert une compétence technique extrême et son exercice judicieux, mais bien davantage une plénitude de vie rédemptrice, pour n'être pas arrêtée par les oppositions et les contradictions de « ce monde » enfermé ici-bas, et pour ne pas céder au mirage et aux sollicitations de l'usage de « ce monde », usage plus accaparant et plus sollicitant que jamais, par la profondeur de ses exigences, pour celui qui doit s'employer à ramener toute la civilisation au service de la rédemption du Christ total.

3. *Les problèmes de l'heure pour le laïcat chrétien.* — Qu'il se pose dans l'Église et dans notre chrétienté des problèmes de répartition de tâches, comme on ne manquait pas de le souligner à Carrefour 51, l'ampleur nouvelle des responsabilités spirituelles et temporelles de l'Église le manifeste, et l'Église s'applique à y pourvoir. Mais ces problèmes de répartition de tâches, qui relèvent de la responsabilité pastorale, ne sont ni les premiers ni les plus graves.

Il y a surtout le problème de la solidarité du Corps mystique, solidarité oubliée et dont il faut reprendre conscience. Plus que jamais, l'Église a besoin que toutes les fonctions et les tâches du Corps entier soient remplies en plénitude dans la conscience de leur orientation solidaire vers l'achèvement de la rédemption. Plus que jamais *le sacerdoce* doit exercer sa fonction prophétique, qui révèle l'ampleur et l'unité du dessein divin, et sa fonction sacramentaire, qui insère les âmes en ce dessein. Plus que jamais *la vie religieuse* doit faire profiter, par solidarité, le Corps entier de la ferveur de sa tension vers la plénitude du Royaume nouveau et lui offrir l'exemple de sa liberté nouvelle et mystérieuse à l'égard de « ce monde » ancien. Plus que jamais *le laïcat* doit s'intégrer à la communauté pour y apporter la collaboration irremplaçable de sa vie rédemptrice et de son action temporelle.

Or, au moment où des tâches rédemptrices uniques réclament l'unité organique du Corps du Christ, le laïc semble vivre en marge des structures de la communauté ecclésiale, dans un monde profane. Rien d'étonnant qu'il se préoccupe de « son rôle dans l'Église ». C'est l'Esprit qui éveille en lui ce désir d'une plénitude plus intime d'appartenance totale au Corps du Christ, — l'Église visible et une, — selon le sens unique de sa vocation. Sur ce problème, plus que sur tout autre, doivent se concentrer les prises de conscience des chrétiens et leurs soucis d'adaptation aux exigences d'un monde nouveau. C'est l'effort que Carrefour 51 a préparé chez nous.

CONSCIENCE PUBLIQUE ET MORALITÉ - III

Marie-Joseph d'ANJOU, S. J.

EN FÉVRIER 1947, *Relations* publiait un documentaire sur les *grills* et *cafés* de la métropole. Des mesures furent prises contre plusieurs établissements. Mais l'apathie publique risque d'annuler les victoires remportées. L'ancien café *Night Cap* fut fermé après une campagne vigoureuse et précise que mena *le Devoir*. Aujourd'hui, sous le nom de *Gumbo*, le même café semble poursuivre les mêmes opérations (cf. *le Devoir*, 23 juillet 1951, p. 4).

Que faut-il pour obtenir des nettoyages efficaces et durables? Bien sûr, — devons-nous le montrer? — une vigilance active de la part d'*autorités civiles et policières* décidées à *faire leur devoir*, c'est-à-dire à *exécuter le travail pour lequel le peuple les rémunère grassement*, sans qu'il faille toujours les alerter ou *accomplir à leur place une partie de leur besogne*. Mais n'est-ce pas au *peuple à exiger* que ses représentants le servent comme il faut? Malheureusement, la portion du peuple la plus influente ou bien ignore, sur le point qui nous occupe, la négligence des autorités, ou bien n'en saisit pas la gravité.

C'est pourquoi nous voulons *éveiller la conscience* endormie des électeurs de notre démocratie chrétienne, en lui faisant voir que l'état de choses présentement toléré constitue une honte en même temps qu'un défi à l'honnêteté naturelle et plus encore à la dignité chrétienne.

Cela s'applique particulièrement à l'obscénité qui s'étale dans les cabarets et les théâtres de burlesque.

Cabarets obscènes. — Sur l'immoralité des cabarets, cafés et clubs de nuit, les témoignages pourraient être sans nombre. Je mentionnerai ceux que j'ai recueillis personnellement. Ils confirment ce que laissent deviner assez clairement les textes et les images de la réclame dont nous avons, le mois dernier, souligné les impudences. Et la réclame — celle en tout cas que peuvent accepter revues et magazines ordinairement censurés — demeure loin en deçà de ce qui se passe réellement dans les cabarets et théâtres de burlesque. Seuls des rapports de témoins oculaires permettent de porter un jugement pertinent.

Plusieurs cafés et cabarets ne sont que des « trous » spécialisés en quelque sorte dans le racolage. De pauvres filles, encore enfants parfois, y sont les esclaves de sordides entremetteurs: adolescentes de la ville, grandes filles de la campagne embauchées, sans le savoir souvent, dans le trafic de la chair, puis maintenues dans leur déchéance par la honte, le chantage ou la peur. C'est de telles plaies sociales et morales que dévoile surtout l'article de *Relations* cité plus haut.

Il y a des cabarets dont on dit qu'ils sont « chics » (dans certains grands hôtels, paraît-il). Les fréquentent

des couples bien mis. On y danse; on y boit. Le *show* s'y donne le plus souvent sur un plateau situé à quelque distance soit des tables où boivent les clients, soit des sièges où prennent place les spectateurs.

Dans la plupart des autres, les pantins chargés du spectacle évoluent sur le même plancher que celui où s'attablent les clients (d'où, sans doute, le nom connu de *floor show*). Figurants et figurantes circulent parmi les spectateurs, leur parlent, dansent, chantent, gesticulent auprès d'eux — prétextes à de continuelles indélicatesses qui forment comme la pièce de résistance (après le déshabillage progressif) de ce genre de « divertissements »: prostrations et saluts de filles profondément décolletées, retroussis de jupes (quand jupe il y a), voire échanges de rendez-vous entre clients et figurantes.

Partout, la même atmosphère, le même relent de sexualité avinée: ici avec vulgarité, là dans une parade de luxe plus ou moins insolent. On voudrait faire croire qu'une ville moderne ne se conçoit pas sans clubs de nuit de cette espèce, que c'est là un élément nécessaire de la civilisation contemporaine. Nous prétendons, au contraire, que la très grande majorité des cabarets et clubs de nuit sont, partout, des lieux de souillure, des foyers de dégradation morale et d'abrutissement. *Les fréquenter est une tare morale; les exploiter, un crime; les tolérer, une trahison*.

Qu'on ne voie là aucune exagération. Voici des faits. Je m'excuserais de les fournir, vu leur crudité, n'était l'urgence d'en réclamer le redressement.

Une couventine de quatorze ans est amenée par son père dans un club de nuit. Elle y assiste au déshabillage progressif et complet d'une danseuse, qui gambade ensuite au milieu des clients. Bouleversée, l'enfant éclate en sanglots. Pour la distraire, on la fait danser au cabaret même. Un partenaire de vingt-cinq ans, habile à marivauder, initie la gamine (déjà femme de taille) aux pas et mouvements aptes à susciter dans une sensibilité neuve et indisciplinée les émois les plus troublants. Grisée, honteuse, secrètement irritée contre son père qu'elle tient responsable du sentiment de culpabilité dont elle souffre désormais, l'adolescente se met à « sortir » avec des garçons de tout âge et à fréquenter clubs et cabarets. Et de danser, et de boire, et d'assister aux *shows* qui se donnent dans ces lieux. Et chaque fois, la danse se termine par un mouvement particulièrement sensuel, que les habitués prolongent jusqu'à satiété, au son d'une musique appropriée. Chaque fois, à la fin du *show*, où se sont succédé chanteurs égrillardes, chanteuses friponnes et danseuses exhibitionnistes, — dans une demi-obscrité complice, saturée d'alcool, de musique et de décors érotiques, — la tension devient telle

que des couples s'agitent, ostensiblement en proie à la passion.

Interrogés à ce sujet, même les plus décidés à défendre, sous prétexte d'« art », les spectacles des cabarets, jeunes ou non admettent que ces *shows* sont conçus et exécutés en vue de stimuler la passion sexuelle. Évidemment, c'est une question de plus et de moins, selon le degré d'impudeur des lieux, des organisateurs ou des figurants et figurantes du spectacle. Mais nul — garçon ou fille, homme ou femme — ne demeure indifférent au résultat visé. Les jeunes filles remarquent, non sans dégoût, que « les pires, ce sont les hommes mariés » ; et ceux-ci d'opiner que les cabarets, « ce n'est pas une place pour les enfants ». Bien sûr, pas pour les enfants de Dieu que sont les chrétiens.

On a encore noté que, la veille des grandes fêtes, comme celles de la Toussaint, de Noël, du Jour de l'An, de Pâques, les *shows* prennent une allure plus immorale. Coïncidence curieuse (qui ne peut ni être fortuite ni échapper à la vigilance de notre bureau de censure), certains films notoirement indécents tiennent l'affiche des grands théâtres à l'époque des fêtes religieuses les plus solennelles. Noël et le Jour de l'An paraissent les moments choisis entre tous pour vérifier cette observation ; voyez la réclame qui se publie dans les journaux de la fin de décembre et du début de janvier.

Enfin, des hommes d'âge mûr, familiers des cabarets, hésiteront peut-être à dire qu'on cède toujours sur place au mal suggéré par l'atmosphère et le spectacle, sauf dans les « trous » malfamés ou s'il s'agit de jeunes ; mais ils reconnaissent que, même dans les endroits réputés « chics », l'intention sexuelle est manifeste et — vu le caractère de l'éclairage et des décors, l'immodestie appliquée des costumes et des gestes, la langueur ou la frénésie de la musique — ne peut manquer de produire son effet sur n'importe quel être humain, soit en plein cabaret, soit au sortir du spectacle : dans les autos qui ramènent les couples, ou dans les chambres qui se louent aux alentours des clubs et cabarets.

Or, on estime à cent soixante-dix le nombre de grills, cafés, cabarets et clubs de nuit qui entretiennent et propagent ouvertement la corruption à Montréal. Il paraît que New-York, ville six fois plus populeuse que la nôtre, n'en a pas autant. Un des hommes les plus au courant de « la situation du vice à Montréal » (selon l'expression employée à la Législature : *le Devoir*, 16 mars 1950, p. 2) affirmait qu'environ 3,000 adolescentes de quinze à dix-huit ans se prostituent, à chaque fin de semaine, pour la clientèle des cabarets et clubs de nuit montréalais. Certains soirs, me racontait un autre, l'entrée d'un de ces mauvais lieux fourmillait de gamines outrageusement maquillées et dont la bouche crache la grossièreté, parfois le blasphème, pendant qu'elles défilent entre deux haies de flâneurs en quête de proies.

Tout cela se passe au vu et au su, parfois sous le nez des autorités policières et administratives. Elles savent

pourtant que tolérer les cafés qui sont des « trous » (et même certains autres), c'est assurer un refuge à la crapule. Parmi les six ou sept hommes inculpés récemment pour trafic de narcotiques, on remarque un employé et deux propriétaires de boîtes de nuit montréalaises (*le Devoir*, 7 août 1951, p. 3). Aux États-Unis, les collégiens et même les écoliers adonnés à la narcomanie « font le sujet de nouvelles à sensation plus horribles que la guerre » (*Information*, mars 1951, p. 35). A qui profite, chez nous, la protection dont paraissent jouir les clubs et les cafés ? Sûrement pas au peuple, que les autorités policières et administratives ont fait serment de protéger contre les exploités et les vicieux.

Théâtres de burlesque. — Au palais de justice, le 27 juin dernier, une femme, qui avait témoigné dans la cause préparée contre la grande vedette du théâtre Gayety, disait qu'il se passe aux cabarets des choses pires qu'au théâtre Gayety : « Au moins Lili St-Cyr ne touche pas aux hommes ! » Ce jugement, — qui paraît bien être un jugement d'expérience, — s'il est terrible pour les cabarets, ne suffit pas à innocenter ce que nous avons dénoncé dans *le Devoir* (6, 11 juin 1951, p. 4).

Nombreux sont les gens capables de rapporter des détails abominables concernant les spectacles donnés au théâtre Gayety par celle dont nous avons écrit « qu'elle personnifie en quelque sorte à Montréal le scandale et l'obscénité ». On a, paraît-il, assimilé les exhibitions de la danseuse aux ballets et au patinage de fantaisie des *Ice Follies* (*le Canada*, 28 juin 1951, p. 2 ; *le Petit Journal*, 1^{er} juill. 1951, p. 42). D'après la réclame, les spectacles des *Ice Follies* conviennent à « toute la famille ». Personne n'est encore allé jusque là pour les spectacles du théâtre Gayety, ni dans *le Canada*, qui compte de fervents admirateurs de « la belle Lili » (30 juin 1951, p. 5), ni dans la *Gazette*, dont l'un des rédacteurs estime que la danseuse a porté son genre d'exhibition *down to a fine art* (12 juin 1951, p. 10). L'inspecteur adjoint Ovila Pelletier, lui, a déclaré en cour qu'il ne recommanderait pas « aux jeunes de plus de seize ans, membres des clubs juvéniles de la police » dont il est le directeur (*la Presse*, 27 juin 1951, p. 3 ; *le Canada*, 28 juin 1951, p. 14), l'exhibition du 12 juin, après laquelle la danseuse fut sommée de comparaître pour répondre à l'accusation d'avoir donné des spectacles indécents (*le Devoir*, 15 juin 1951, p. 3).

A la suite des articles que j'ai publiés dans *le Devoir*, une infirmière m'écrivait :

Peaches (vedette du théâtre Gayety) et les autres ne laissent pas ce souvenir impur et ne donnent pas cet air canaille qu'on trouve chez les vieux, les jeunes et les autres quand ils prononcent le nom de Lili St-Cyr en ajoutant : « Quelle garce agréable à manger des yeux ! » Les femmes disent : « Ça nous dégoûte et nous intéresse en même temps. »

Une femme qui demeure hors de Montréal m'écrivait à son tour :

J'ai eu l'occasion de voir cela avec mon mari et j'ai trouvé cela affreux. J'ai prié pour que le bon Dieu arrête un tel spectacle.

Et combien d'autres parlent dans le même sens! Un chroniqueur de *Time*, revue qui n'a pas la réputation d'être pudibonde, après avoir résumé les impudences d'un spectacle donné au théâtre Gayety par Lili St-Cyr, — que la réclame présente, à l'avant de nos tramways, comme la favorite de Montréal, *Montreal's sweetheart*, — déclare qu'on l'aurait, à Los Angeles, condamnée à une amende de \$300 et chassée de la ville (1948: 17 mai, p. 19). Los Angeles, si on en juge par un article paru dans *le Canada* (16 avril 1951, p. 8), n'est pas une ville excessivement scrupuleuse.

A Montréal, le directeur de la police fait sommer la même danseuse de comparaître en cour, parce que, aux dires de plusieurs policiers observateurs, il croit « qu'elle offense la morale publique » (*le Devoir*, 15 juin 1951, p. 3); l'escouade préventive de la moralité juvénile prépare la cause (*le Herald*, 28 juin 1951, p. 2); on assigne « pour la poursuite de la vérité » des gens qui ou bien n'ont rien à dire de la cause (parce qu'ils n'ont pas assisté au spectacle incriminé) ou bien témoignent comme l'on sait (voir les journaux du 27 et du 28 juin); la défense alors « triomphe » sans avoir à produire un seul témoin, et la danseuse reçoit du président du tribunal une sentence d'acquiescement, la poursuite (en l'occurrence, la police elle-même et spécialement l'escouade préventive de la moralité juvénile — dont le chef Ovila Pelletier témoigna au procès) ayant fourni une « preuve insuffisante » et devant, je suppose, payer les frais.

Or, au spectacle du mardi 12 juin assistèrent, comme observateurs « de routine », douze (!) agents et trois officiers de police (entre autres, l'inspecteur Victor Huneault, *head of the police detail*, le chef adjoint de l'escouade antisubversive (!) et le chef de l'escouade préventive de la moralité juvénile). A l'issue de la représentation, l'inspecteur Huneault déclara, officiellement semble-t-il, que « tout paraissait dans l'ordre » (*within bounds, in order*), comme la veille d'ailleurs (*la Gazette*, 13 juin 1951, p. 13). Puis, le vendredi 15 juin, le directeur de la police de Montréal annonce dans les journaux (*le Devoir*, p. 3):

Plusieurs policiers ont observé les spectacles de Mlle St-Cyr et nous avons décidé de la faire comparaître parce que nous croyons qu'elle offense la morale publique.

On saura clairement, lors de la comparution, que la sommation porte sur le seul spectacle du mardi 12 juin, surveillé par douze agents et trois officiers, et à l'issue duquel l'inspecteur Huneault avait déclaré que « tout paraissait dans l'ordre », comme la veille. Le spectacle de la veille (lundi 11 juin), un des témoins de cette cause y avait assisté et le décrivit avec précision devant le tribunal. *Personne* ne contredit ni ne corrigea sa description, qui concorde substantiellement avec celle des autres témoins et correspond exactement à la définition de l'obscénité que donne un théologien américain, le R. P. Gerald Kelly, S. J., dans sa brochure intitulée *Jeunesse moderne et Chasteté* (pp. 111-112;

cf. *le Devoir*, 6 juin 1951, p. 4). M. Claude Bourgeois n'a-t-il pas, en effet, témoigné que l'inculpée, dans une de ses « performances », *undressed and dressed and undressed* (*le Herald*, 28 juin 1951, p. 2) ?

De plus, voici des extraits de trois témoignages; les deux premiers sont fournis par des hommes mariés qui observèrent, en compagnie de leur femme, le spectacle du mardi 12; l'autre vient d'une infirmière, qui n'est plus une enfant, et il se rapporte à la représentation du vendredi 15 juin, dont les titres et les sujets furent les mêmes que le 11 et le 12. Tous les trois décrivent en détail le spectacle que résument parfaitement les mots du témoin Claude Bourgeois. Tous soulignent l'indécence extrême des gestes faits par la danseuse, qui, d'après l'un d'eux, « ne danse pas, mais se promène sur la scène en jouant des hanches et du buste, imitant les gestes d'une femme qui fait l'amour ». Et il conclut:

Le degré de nudité me paraît secondaire à comparer aux gestes et aux mouvements qu'elle fait. Elle serait convenablement vêtue que son jeu serait nettement lascif et obscène. Il ne peut avoir d'autre effet que de susciter chez les spectateurs la pensée d'actes sexuels.

J'ai assisté à des spectacles, ailleurs, accompagné de mon épouse. Nous avons vu des nudités, mais pas des scènes d'une obscénité voulue et calculée comme le spectacle de Lili St-Cyr.

Je ne pense pas être particulièrement bigot. Ma femme non plus. Elle confirme tout ce qui précède.

La femme de l'autre témoin spécifie:

Je ne peux pas comprendre comment une fille peut voir ça en compagnie d'un garçon... Toute sa personne est empreinte de volupté, sa bouche spécialement... Tout est provocateur... Au sortir d'un pareil spectacle, même un homme marié est certainement excité.

L'infirmière, qui est au surplus une artiste, familière par conséquent avec l'anatomie et le nu, affirme sans hésiter que le spectacle du vendredi 15 (dont les titres et les sujets étaient exactement les mêmes que le 11 et le 12) fut indubitablement troublant au point de vue sexuel; et elle ajoute:

On m'a demandé si ce spectacle a une valeur artistique. Très certainement NON (c'est elle qui souligne). Le beau, de quelque nature qu'il soit, élève l'âme. Cette fois, le beau — car la créature qui s'exhibe est belle de la beauté du diable — ne peut que susciter des désirs charnels.

C'est ce qu'exprimèrent, en termes d'une abjecte grossièreté, deux jeunes garçons présents au spectacle du lundi 11 et visiblement secoués par ce qu'ils voyaient.

A la fin du procès, le conseiller juridique du directeur de la police déclara que le jugement avait été fondé sur des « faits seulement », et qu'il n'était pas question pour le moment de loger un appel (*le Herald*, 28 juin 1951, p. 2). Et des curieux de féliciter la danseuse « libérée » par le juge, et de lui faire escorte dans le couloir du palais de justice, pendant qu'on la photographiait entre le gérant du Gayety et l'un de ses avocats (*le Herald*, 28 juin 1951, p. 2). Le lendemain, *le Canada* publiait, de son chroniqueur judiciaire, un rapport enthousiaste, lyrique par endroits, du procès et de l'acquiescement de la danseuse.

Pour une action concertée des honnêtes gens. — Je le répète: il y a, dans la tolérance et même la faveur dont on entoure la corruption organisée, un excès d'iniquité ou de bêtise qu'il importe de réduire si nous ne voulons pas que la majorité de notre population, de notre jeunesse surtout, s'avilisse sans retour. Je sais, en effet, quelle impression de froid désespoir éprouvent et traduisent les jeunes qu'ont souillés les spectacles des cabarets et des théâtres de burlesque (le Gayety n'est qu'un spécimen du genre: il y a pire encore). En même temps qu'un sentiment de honte et de dégoût, ils (et elles aussi) portent au cœur la conviction étouffante de ne pouvoir désormais ni croire à la possibilité d'être chastes, ni prétendre à l'amitié de personne, sauf de ceux dont ils continueront, demain et... toujours peut-être, à partager les dégradants plaisirs.

Nous demeurons persuadé que la « censure des mœurs », dans une société chrétienne, appartient d'abord aux chefs de famille et à leurs représentants civils. Mais dans les cas graves, les prêtres doivent parler, même au risque d'étonner les âmes timorées. Notre intervention du mois de juin dernier a reçu les plus hautes approbations. Mgr Albert Valois, directeur de l'Action catholique dans le diocèse de Montréal, lut et approuva la « lettre ouverte » que nous avons publiée dans *le Devoir* (11 juin 1951, p. 4). De son côté, S. Exc. Mgr Léger, archevêque de Montréal, fit plusieurs allusions très nettes au contenu de notre « lettre ouverte », d'abord pendant la récitation du chapelet à la radio, puis, solennellement (le 19 juin), dans l'oraison funèbre des religieuses et des femmes qui périrent lors de l'incendie de l'Hospice de Sainte-Cunégonde. Ce sermon fut prononcé en présence du maire de Montréal et de

plusieurs membres du Comité exécutif. Voici le passage à méditer (c'est moi qui souligne).

Dieu voulait des victimes *pour expier les crimes de la Cité coupable* et il a choisi ces âmes simples et innocentes...

Elles ont expié dans le feu l'audace provocatrice de ces femmes qui allument par leurs danses lascives le feu de la passion dans des milliers de cœurs...

Seigneur,... lorsque vous viendrez juger le monde par le feu, *quelles raisons pourrons-nous invoquer pour calmer votre courroux et implorer votre clémence?*

Nonobstant ces graves leçons, où chaque mot paraît pesé avec force et charité, les spectacles qui se donnaient alors au théâtre Gayety, et dont nous avons marqué le caractère immoral, ne furent pas interdits. En faisant sommer la vedette du théâtre à comparaître en cour pour répondre à l'accusation d'avoir présenté des spectacles indécents, le directeur de la police de Montréal avait pris soin de préciser (conformément à la loi, paraît-il):

Cette sommation ne peut empêcher la danseuse de remplir son engagement jusqu'à sa comparution en cour. (*Le Devoir*, 15 juin 1951, p. 3.)

Il y aurait beaucoup à dire encore sur ce triste incident, car il a laissé dans les esprits des confusions et même des erreurs dangereuses qu'il faut dissiper. Qu'on sache, pour le moment du moins, que ce ne sont ni les Ligues du Sacré-Cœur, ni les autres organismes favorables à mon intervention dans *le Devoir*, ni moi-même qui avons ni choisi les témoins, ni requis les services de la police ou de son avocat, bref, qui avons ni voulu, ni préparé, ni intenté, ni dirigé, ni plaidé (par conséquent, ni gagné, ni perdu) cette cause, dont un chroniqueur du *Canada* (29 juin, p. 5) a jugé que ce fut un « savoureux procès », et dont nous pensons qu'elle a contribué à déshonorer un peu plus la ville de Montréal.

POUR L'OBSERVANCE DES FÊTES D'OBLIGATION

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

LES FÊTES RELIGIEUSES d'obligation imposent aux catholiques les mêmes devoirs que le dimanche, c'est-à-dire d'assister à la messe et de s'interdire tout travail manuel, tout commerce, toute affaire publique.

La loi civile, qui, dans un grand nombre de pays, le nôtre en particulier, concorde avec la loi ecclésiastique pour l'observation du repos dominical, ignore cependant presque partout les fêtes d'obligation. Ainsi, au Canada, notre loi du dimanche relève des autorités fédérales. Elle est sévère, si sévère même qu'à la demande d'un groupe de députés québécois on y a inséré une clause qui permet aux législatures provinciales de l'adoucir. Mais la loi ne dit rien des fêtes d'obligation. Cela se comprend, puisqu'elle concerne tout le Canada, qu'elle s'étend à tous ses citoyens: catholiques, protes-

tants, juifs, etc. Il était difficile d'imposer aux adeptes des autres religions, là où nous ne sommes pas la majorité, nos fêtes religieuses.

D'autre part, les provinces, qui, d'après un dispositif spécial de la loi fédérale, ont le pouvoir de l'adoucir, ne peuvent y ajouter de nouvelles interdictions. La Législature du Québec aurait mis bien volontiers nos fêtes d'obligation sur le même pied que le dimanche. Cela ne lui est pas permis. Elle empiéterait ainsi sur le domaine fédéral. Conséquences: dans les villes en majorité catholiques, mais de population mixte, comme Montréal, Sherbrooke, Verdun, etc., les usines, magasins, bureaux, tenus par des hommes d'autres religions, restent ouverts les jours de fêtes d'obligation. Les nôtres en souffrent soit dans leurs pratiques religieuses, soit dans leurs affaires. Combien d'employés sont obli-

gés alors de travailler! Combien de marchands perdent des clients!

Des représentations ont été faites à Ottawa. Ne pourrait-on, par exemple, insérer dans la loi fédérale un amendement autorisant les provinces à rendre obligatoire l'observation des fêtes religieuses? Chacune ferait ensuite ce qu'elle voudrait. Bien que répétées plusieurs fois et appuyées par d'importants groupements, ces démarches sont restées vaines jusqu'ici.

La Ligue du dimanche crut bon alors d'insister auprès du gouvernement de Québec pour qu'il confiât à ses avocats le soin d'étudier la situation et de rechercher par quel moyen légal on pourrait l'améliorer. A ces instances le gouvernement répondit par une loi — bill n° 20 — que l'Assemblée législative adopta le 27 janvier 1941. Cette loi est greffée sur la Loi de fermeture de bonne heure (Statuts refondus, 1941, n° 239), qui permet aux conseils municipaux de faire fermer les magasins, durant la semaine, à partir de six heures du soir jusqu'à sept heures du matin au plus tard. A l'article 2 de la loi de fermeture fut donc ajouté l'alinéa suivant: « Le Conseil municipal peut ordonner par règlement que ces magasins soient fermés toute la journée le premier jour de l'An, à la fête de l'Épiphanie, de l'Ascension, de la Toussaint, de l'Immaculée Conception et de Noël. »

Les catholiques doivent être reconnaissants à la Législature provinciale d'avoir voté cet amendement. Il permet la solution d'un cas difficile en accordant aux villes des pouvoirs qu'elles n'avaient pas auparavant. A celles-ci maintenant d'agir.

Nos lecteurs ignorent peut-être ce qui s'est passé exactement à ce sujet, l'an dernier, dans la métropole. Dès l'adoption du bill 20, le comité de Montréal de la Ligue du dimanche entra en campagne. Il envoya une copie de la nouvelle loi à tous les membres du Conseil municipal et leur demanda d'en faire bénéficier la ville. Grâce au zèle de quelques-uns d'entre eux, le Conseil fut vite saisi d'une motion appropriée. Pressenti, le président du Comité exécutif répondit qu'il ne croyait pas la population favorable à ce projet, mais si on lui prouvait son erreur, il agirait en conséquence. Un véritable plébiscite eut lieu alors. Aidée par des groupements importants comme le Comité diocésain et les conseils paroissiaux d'Action catholique, l'Association des marchands détaillants, etc., la Ligue du dimanche put faire parvenir au Comité exécutif des requêtes contenant des milliers et des milliers de signatures. Le président se rendit et lorsque, après plusieurs retards, le projet de règlement fut enfin discuté à la séance du 4 juillet, il l'appuya courageusement. Sur 102 conseillers municipaux, 77 étaient présents à cette séance. Le vote se partagea ainsi: 45 *pour*, 32 *contre*. Comme il fallait les deux tiers des voix pour l'adoption, le projet resta en panne.

Les 45 qui votèrent *pour* étaient tous de langue française; les 32 *contre* se divisaient ainsi: 24 de langue

anglaise, — sans distinction de religion, — 7 de langue française, 1 juif. Les absents comprenaient 17 Canadiens français, 2 Anglais et 4 Juifs. Parmi les causes auxquelles cet échec doit être attribué, il faut placer au premier rang l'absence d'un quart des membres du Conseil, proportion certes trop élevée. Il est vrai que la séance eut lieu en juillet, mois de vacances.

Mais le projet reviendra bientôt, nous l'espérons, devant le Conseil municipal. Avec une assistance plus nombreuse, il devrait cette fois obtenir le nombre de voix nécessaire. Les arguments en sa faveur, comme la Ligue l'a fait remarquer dans sa lettre aux conseillers et des communications aux journaux, sont solides. Il ne viole aucun droit, n'impose aucune pratique injuste; tout au contraire, il veut réparer une injustice, en faisant disparaître des obstacles à l'exercice d'un droit.

De quoi, en effet, s'agit-il au juste? Simplement de permettre aux catholiques de Montréal, qui sont en grande majorité dans cette ville, d'observer, sans trop de difficultés, les fêtes religieuses d'obligation. C'est un devoir pour eux. Ils sont tenus, sous peine de faute grave, de l'accomplir. Mais la situation actuelle le rend difficile à un grand nombre, impossible même à quelques-uns. Tous les grands magasins qui ouvrent leurs portes ces jours-là emploient un bon nombre de catholiques: ceux-ci ne peuvent observer le repos complet auquel leur religion les oblige. Ces magasins exposent en outre d'autres catholiques, et encore plus nombreux, à manquer à leur devoir en les attirant par leurs réclames, en ces jours de chômage, vers leurs comptoirs. Ils forcent enfin, par leur concurrence, des marchands catholiques, soit à manquer eux aussi à leur devoir, soit à perdre des clients.

Cette situation, le Comité diocésain d'Action catholique l'a expliquée aux propriétaires de ces magasins. Il leur a demandé de respecter volontairement la religion d'un bon nombre de leurs employés, la religion de la majorité des citoyens de la métropole, de ne pas mettre d'obstacles à son accomplissement. La réponse a été un refus.

Que restait-il à faire? Adopter la seule mesure efficace, celle que le parlement fédéral lui-même a imposée pour le précepte dominical. Notre pays compte des citoyens que leur religion n'oblige pas au respect du dimanche. Qu'arriverait-il si la loi civile les laissait travailler, négocier, faire des affaires ce jour-là? Combien cela rendrait son observation difficile aux autres! Pays en grande majorité chrétien, le Canada oblige tous les citoyens, quels qu'ils soient, à cette observation.

De même, ville en grande majorité catholique, Montréal se doit d'aider ses habitants à observer leurs fêtes religieuses. Et le seul moyen, c'est d'imiter le parlement fédéral, d'en décréter l'obligation pour tous. Les non-catholiques auraient tort de se formaliser d'une telle mesure. Ils devraient en comprendre le sens et l'opportunité et n'y voir aucune injustice à leur égard. Nombreuses sont les obligations que le bien commun

impose à des groupes minoritaires. La loi fédérale du dimanche que nous venons de citer en est un exemple.

On a reproché, en d'autres milieux, à la loi d'être incomplète. Elle n'interdit que le commerce. Or, l'observation des fêtes religieuses ne demande-t-elle pas que soient interdits le travail, les affaires, bref tout ce qui n'est pas permis le dimanche? Il y a du vrai dans cette remarque. On peut lui faire cependant deux réponses. D'abord, il fallait aller au plus pressé. Sans doute, le travail nuit, lui aussi, à l'observance des fêtes d'obligation, mais il ne touche que les employés, lesquels d'ailleurs, par les conventions collectives, se protègent de plus en plus; il n'incite pas des gens d'autres catégories, comme les acheteurs, à manquer à leur devoir; il ne livre pas non plus aux patrons catholiques une concurrence désastreuse.

La deuxième réponse est encore plus appropriée. Nous l'avons dit: la législation concernant le dimanche, et par suite les fêtes d'obligation, relève du parlement

fédéral. Celui-ci ne bougeant pas, Québec devait chercher un moyen pour améliorer la situation, sans parler toutefois d'observance religieuse. Il fallait prendre la question par un biais. La Loi de fermeture de bonne heure s'y prêtait. Cette réglementation relève de la province. Notre gouvernement s'en est servi à bon droit. Mais ni les usines ni les bureaux ne tombent sous sa juridiction. Elle n'atteint que le commerce. Cela, certes, valait mieux que rien. On a été bien inspiré d'agir ainsi.

Puissent nos conseillers municipaux être eux aussi non moins bien inspirés! Le culte dû à Dieu est plus nécessaire que jamais en ces temps troublés. A l'Église de l'orienter, de l'éclairer, de le soutenir. Elle a cru bon d'ajouter aux dimanches quelques jours destinés à commémorer diverses fêtes religieuses. Confions-nous à sa sagesse. Observons ces fêtes de notre mieux. Nous n'y perdrons rien. Nous y gagnerons, au contraire, la protection du Ciel sur nos foyers et nos institutions.

UNE MESSE DE 1651 ET SON CÉLÉBRANT

Alexandre DUGRÉ, S. J.

SAINT-BASILE DE MADAWASKA vient de commémorer la première messe célébrée au milieu des bois par le Père Gabriel Druillettes, S. J., offrant au Dieu Créateur le premier hommage de la terre du Madawaska. Ce très grand missionnaire, émule des saints Jogues et Brébeuf, ne fut pas canonisé, bien qu'il ait été martyr de la misère à la façon de ce temps-là, martyr non d'un coup mortel, mais d'une sauvagerie prolongée qui ne faisait pas mourir, qui ne laissait pas vivre non plus. Le Père mourra en 1681, retiré à Québec, après trente-cinq ans de courses surtout chez les Outaouais.

Ce Père trop ignoré, né à Toulouse en 1610, arrive à Québec le 15 août 1643 pour toujours, sans jamais revoir sa famille et la belle France de Louis XIV. Nos historiens le déclarent « un des plus entreprenants de tous ces hommes d'action, intelligence ouverte et cultivée, nature aimante et dévouée, caractère plein d'énergie et de décision, plus les vertus de l'apôtre et la foi qui transporte les montagnes », ou qui les fait traverser. Il apprend vite et parfaitement l'algonquin, puis l'abénaquis. On l'essaie dans un parti de chasse d'hiver, où les sauvages chrétiens de Sillery redoutaient de mourir sans prêtre. Résumons la *Relation*.

« Coucher dans la neige tapissée de branches de sapin, la tête sur une écorce, manger du *boucan* sans pain ni sel, quasi aussi dur que le bois et aussi insipide que la filasse; vivre autant parmi les chiens que parmi les hommes, ne manger que des viandes qui ne font pas tant vivre qu'elles empêchent de mourir; n'avoir pour cuisinier que la saleté, souffrir le mépris de ceux qui ne sont pas baptisés et des enfants qui, ne connaissant que les vertus des sauvages, méprisent ceux qui ne sont pas bons mulets de charge... Philosophie et théologie n'ont point cours dans ces grands arbres: les jambes des cerfs et la force des bœufs tiennent les premiers rangs parmi ces peuples.

« Tout cela a donné du contentement à un amateur de souffrance; mais la fumée a été la plus grande croix. Le Père

en devint aveugle; il se faisait conduire par un enfant. Une sauvagesse prétendit le guérir en lui râclant les yeux d'un fer rouillé! Jamais le Père ne souffrit tant... Il pria Celui qui lui a donné les yeux de les lui rendre, si c'était pour sa gloire et pour le profit des sauvages, qu'il fit prier aussi. Il dit la messe de la sainte Vierge, qu'il savait par cœur, et tout à coup, au milieu de la messe, un rayon brillant dessilla ses yeux et lui rendit si parfaitement la vue qu'il ne ressentit plus jamais d'incommodités ni des neiges ni de la fumée. » (*Relation* de 1645, p. 14.)

Les chrétiens, guidés par le bon chef Noël Nebagamat, profitent de sa présence pour planter des croix, se faire bénir avant les chasses, assister aux prières matin et soir, à la messe presque tous les jours, communier les dimanches, et célébrer les fêtes de Noël, de saint Joseph, des Cendres, des Rameaux, de Pâques, et surtout le vendredi saint, alors que le Père a l'audace toute chrétienne de les faire prier pour les Iroquois, devant le crucifix: « Seigneur, pardonnez à ceux qui nous poursuivent avec tant de rage; ouvrez leurs yeux! »

Cette charité jette dans l'admiration l'historien protestant Parkman, qui ne trouve rien de plus beau dans les *Relations*: « Pour qui connaît la tenace intensité de haine d'un Indien, on doit voir dans un pareil effort mieux que la trace d'une superstition. Par la foi on a réussi à faire adopter à ces natures sauvages une idée qui leur était absolument étrangère... Les protestants auront beau vouloir ridiculiser la forme de religion que les Jésuites leur enseignaient, l'expérience est là pour démontrer qu'elle était la seule accessible à leur nature inculte et barbare. »

L'apprentissage est fait. Le Père est prêt pour une grande mission chez les Abénaquis du Kénébec. Venus visiter leurs frères algonquins de Sillery, ils furent si bien reçus et tellement frappés de la transformation du chef Nebagamat qu'ils embrassèrent sa croyance et qu'ils persuadèrent leur tribu d'inviter la *Robe noire*. Une délégation arrive réclamer un

Père: « On veut apprendre le chemin du ciel. » Le 29 août 1646, le P. Druillettes et des Indiens remontent la rivière de la Chaudière et descendent la Kénébec, visitent les Récollets d'Acadie et les postes anglais, puis bâtissent une chapelle d'écorce à Koussinok, aujourd'hui Augusta, dans le Maine. C'est la mission de l'Assomption de Kénébec. Le Père devance et devine le dogme. Il apprend vite la langue, il catéchise, moralise et baptise; il accompagne à la chasse et, après dix mois, revient à Québec, « chargé de croix et de palmes », laissant aux Récollets de Port-Royal d'arroser et d'accroître la bonne semence qui lève.

L'hiver de 1648 se passe à cent lieues de Québec, avec des chasseurs, aux sources de la rivière de Matane, aux monts Notre-Dame, en Gaspésie, à endurer les pires misères connues, « égorgés par la famine, dans des montagnes et des forêts où le soleil ne regarde la terre qu'à la dérobée ». Le capitaine l'avertit clairement: « Je sais bien, mon Père, que tu pâteras avec moi, car il n'y a quasi point d'animaux où nous allons; tous les bons endroits sont remplis de chasseurs. Il ne reste que cette vallée, où peut-être nous trouverons la mort, mais personne ne la craint en ta compagnie. » On ne mourut pas tout à fait; on secourut même de plus affamés. Tous revinrent amaigris, trainants, moins affaiblis pourtant que d'autres favorisés de meilleurs quartiers de chasse; le Père était nu-pieds, le corps entouré d'une couverture à la façon des sauvages, mais heureux; les âmes ont profité de ses instructions, et il en disait sa consolation: « Les sauvages ne sont plus des enfants en la foi. Ils sont bien plus dévots à la messe, plus doux, plus courtois, et pleins de confiance en Dieu. » Il semble aussi que les miracles n'aient pas manqué, du moins les petits miracles.

Comme Augusta est trop loin de l'Acadie, les Abénaquis abandonnés insistèrent plusieurs fois à Sillery. En 1650, le gouverneur de Québec charge le P. Druillettes d'aller répondre oui « aux offres des colonies anglaises, d'une alliance éternelle, indépendamment des ruptures possibles entre les deux couronnes ».

Bien reçu par les Anglais Dudley, Bradford, Gibbons et Winthrop, le Père n'obtient pas de réponse claire sur une alliance, non seulement commerciale mais militaire, contre les Iroquois, alliance exigée par les Français et les Algonquins. Il passe l'hiver à évangéliser les bourgades plutôt que d'accepter l'invitation du révérend Elliott à hiverner chaudement avec lui. Au printemps il vient rendre compte de la mission diplomatique, et le gouverneur d'Ailleboust, qui ne se doute pas des fatigues du voyage, renvoie le Père avec le conseiller Jean Godefroy à Boston, où se réunit la Cour des Commissaires: il faut emporter le morceau, obtenir le traité. Quinze jours de repos, et le P. Druillettes repart dans une course qui effraie nos canoteurs sportifs et qui ne rapportera rien au temporel, — les Anglais ne voulaient pas se battre, — mais quelles fatigues, quels mérites — et notre messe — au spirituel!

A la fin de juin, il retourne à la mer. Les guides, croyant se raccourcir par la rivière Etchemin, aboutissent à la rivière Saint-Jean, qui mène loin d'Augusta. La *Relation* dit leur misère: « Nous avons vu depuis que tous ceux qui avaient tenu ces chemins étaient morts de fatigue et de faim, ou avaient pensé mourir. Après avoir vogué et cheminé quinze jours par des torrents et des chemins très affreux, ils n'étaient pas au tiers du chemin; et ils étaient au bout de leurs provisions. Le Père a recours au Dieu des hommes et des animaux; il lui offre le Sacrifice de son Fils dans ces grandes forêts, le conjurant de les secourir. La fin de son Sacrifice fut la fin de leur disette. Comme il quittait l'autel, un brave catéchumène lui vint offrir trois orignaux qu'il venait de tuer. Cette manne qui leur rendit la vie ne fut pas reçue sans étonnement

et sans actions de grâces... Ils firent boucaner la viande pour leur voyage: ce boucan fut leur unique mets. Après ce rafraichissement, il fallut reprendre l'aviron pour remonter la rivière Saint-Jean jusqu'à sa source » et rattraper la Kénébec.

C'est le troisième centenaire de cette messe que nous rappelons, cette première offrande de Dieu à Dieu sur la terre toute en forêts du Madawaska, terre que peuplera d'autels plus durables la pénible conquête des Acadiens de la Dispersion.

Le parcours de 1651 se trouva doublé, triplé, ce qui agaça le mauvais caractère d'un sauvage Etchemin, qui ne cessait de bouder, de critiquer, de persécuter le trop bon Père. Après vingt-trois ou vingt-quatre jours, on atteint la bourgade de Narrantchouak (Norridgewock), dont le chef salue le Père avec enthousiasme. Il s'excuse des critiques de l'Etchemin, avant de le réprimander lui-même: « Tu as montré que tu n'as pas d'esprit. Si tu étais de ma nation, je te ferais sentir le déplaisir que tu as causé à tout le pays. »

Le pauvre Etchemin s'excuse aussi en louant le dévouement du missionnaire: « Il m'a guéri, il a porté mes paquets en plus des siens... La faim était près de nous égorger; il pria et nous donna de la viande. Il ne mangeait point de la journée. Ce n'est pas un homme, c'est un *Niouskou*, un esprit extraordinaire. Moi, je suis un chien de l'avoir si mal traité. Je veux me faire instruire par le patriarche. »

« Hommes, femmes et enfants témoignent la joie de ce retour. On festine, on vient l'enlever avec amour: « Enfin te voilà! nous te voyons. Tu es notre père, notre patriarche » et notre cher compatriote, car, vivant comme nous et de « mourant avec nous, tu es abénaquis comme nous. Tu ramènes la joie dans le pays. Nous pensions à quitter notre « patrie pour t'aller chercher; nous perdions l'espérance « d'aller au ciel... Nous ne sommes chrétiens qu'à demi, « parce que tu ne nous as instruits qu'à demi... Si tu promettes de rester, de ne penser de dix ans à Québec, tu feras « voir que tu nous aimes... »

Le Père admire leur foi, qu'ils ont conservée et augmentée sans maître, et leur ferveur à dire les prières, et leurs prévenances envers lui: « Prie pour nous, nous ramerons pour toi... Parle dans nos conseils, tu seras écouté. » Ils veulent lui défricher un champ pour le garder chez eux. Ils renoncent aux sorciers, à la polygamie, à l'ivrognerie. Ils font dire à Boston de ne plus leur envoyer de *boisson de feu*. Leur conversion n'est pas intéressée: ils n'attendent rien des Français. Au contraire, ce sont eux qui seront nos meilleurs alliés, jusqu'à leur anéantissement aux sombres jours du P. Maillard et de l'abbé Leloutre.

La tribu, « voulant donner une preuve de son amour, l'a publiquement, dans une grande assemblée, naturalisé et incorporé à la nation. Le chef dit hautement que le patriarche, le père des miracles, l'ambassadeur de Jésus est non seulement leur maître en la foi, mais encore la meilleure tête du pays pour parler et pour déterminer de leurs affaires ». Il l'invite avec instance à instruire tout le pays. Reçu comme un ange du ciel, dans douze ou treize bourgades, il se réjouit des fruits de la semence de 1646 « dans ces terres de ronces et d'épines, qui portaient des fruits dignes de la table de Dieu ».

Ce troisième hiver chez les Abénaquis fut le seul vrai profit de l'expédition. Au printemps de 1652, quand il annonce son retour à Québec pour rendre compte de son ambassade, « ses chers enfants le querellent amoureusement », lui reprochant de les quitter. Ce retour fut terrible: on pensa mourir de faim et de froid. On fut dix jours sans manger; on dévora les souliers, le coupe-vent du Père, les cordons et le tissage des raquettes. « Tout cela sembla de bon goût: la grâce donne un merveilleux assaisonnement aux amertumes pour

Jésus-Christ. » Et ils arrivent à Québec le lundi de Pâques, « n'ayant ni force ni vigueur qu'autant que le zèle du salut peut en donner à un squelette ».

Cela n'empêche pas un autre Père de partir à la place du P. Druillettes... La mission bien établie, bien démarrée, le P. Druillettes est réservé à en amorcer d'autres, jusqu'au Sault-Sainte-Marie, en trente-cinq années de « travaux capables d'abattre un géant »; c'est l'épuisement qui le ramène mourir à Québec à soixante et onze ans. La mission, coupée de longues absences, fut honorée de grands missionnaires, tels les PP. Bigot, de la Chasse, Aubery, Maillard et Rasle, chez les Malécites de Jemseg, de Medoctec et d'Ecoupag.

La messe de 1651 est plus qu'un *fait divers* de mission ou qu'une multiplication de pains; c'est le baptême de ce carrefour du Québec, du Maine et du Nouveau-Brunswick, le premier hommage d'une misère prophétique, d'une installation symbolique, au Christ Roi des peuples, à commencer par le nôtre. C'est le plus bel acte de naissance qu'on puisse rêver. Deux grands historiens des États-Unis, les protestants Parkman et Bancroft, ont décerné sans le vouloir le plus beau titre de noblesse qu'un jeune peuple ait jamais reçu.

Comparant les colonies du même âge, Parkman écrit: « L'Espagne est venue en Amérique fonder un empire; l'Angleterre un comptoir, la France une mission » — pour étendre le royaume du Christ.

Alors que les divers protestantismes enlèvent à l'Église la moitié germanique et saxonne d'Europe, la France vient suppléer aux pertes en fondant ici une Église blanche, à côté de l'Église rouge des Indiens convertis.

Le peu sympathique Bancroft ne peut taire son admiration des fatigues endurées et du résultat extraordinaire obtenu par nos surhommes, qui ne tuaient pas les sauvages, qui se faisaient tuer parfois, mais qui ordinairement se conciliaient leur affection, même pour la grandeur temporelle: « Ainsi, conclut-il, dès 1646, quatorze ans après le rétablissement de Québec, la France marchait rapidement vers une vaste domination; elle avait ses avant-postes sur la rivière Kénébec, au lac Huron et près d'Albany. Les missionnaires zélés profitaient de la paix et se dévouaient à l'obéissance jusqu'à la mort. Toute la force de la Nouvelle-France reposait dans les missions. »

La Belle au Bois s'est rendormie

André PÂQUET

SUR LE MONT ROYAL, près du lac aux Castors, c'est là qu'Arlequin nous avait donné rendez-vous pour *le Réveil de la Belle au Bois*. Un événement comme celui-là ne pouvait manquer d'attirer, sous forme d'adultes, tout autant d'enfants de la veille, plus disposés à croire qu'à comprendre. Mais ce qui était difficile à comprendre, et presque aussi pénible à croire, c'est que la Belle se réveillât « pour tenter l'aventure de vivre »... aujourd'hui! « Hélas! » soupiraient, en gravissant la montagne, tous ceux qui, comme moi, quittent volontiers le trottoir pour le pays des fées, « n'est-ce pas assez qu'on la réveille? Pourquoi la condamner à mourir d'ennui? » Mais, puisque M. Clos l'avait dit... Et M. Clos devait savoir, lui, le secret du Réveil... et du reste, dont il avait soigneusement déterminé le rituel, avec « la complicité de la nuit ».

Seulement, M. Clos avait aussi d'autres complices. Et, outre Charles Perrault, — qui pouvait toujours dire son mot, — le R. P. Paul-Émile Houle, C. S. C., Robert Prévost et l'équipe du Théâtre d'Arlequin possèdent à la fois trop de talent et trop de goût pour qu'en leur compagnie la Belle au Bois pût cesser d'être belle, ou même d'être au bois. D'ailleurs, Paul Clos eût-il été seul pour l'y retenir, la Belle n'aurait pas non plus quitté le pays des fées. Maintenant que je le connais mieux, en moins de temps, je vous assure, qu'elle n'eût pris pour s'enfuir, il l'aurait, comme d'une forêt magique, bien gentiment enveloppée de cette dense poésie qu'il file et tisse si prodigieusement. Et justement, parce qu'il pouvait la sauver de tout, il l'a laissée, parfois, mettre son pied dans la prose.

Avec lui, vous devinez, la Belle ne courait pas grand risque à s'éveiller, à n'avoir de fée marraine qu'une Bérylune inquiète et — serait-ce pour avoir fréquenté Maeterlinck? — presque désespérée, à se sentir charmée par un monde qui

Le P. André Pâquet, professeur et directeur du théâtre au Collège Saint-Ignace, a vu le Réveil de la Belle au Bois et livre ses impressions.

dégoûte même le Chat Botté, à prétendre y vouloir vivre, pour de bon, comme si elle fût devenue sottie ou endiablée. Hé! non, nous ne pouvions même pas la gifler, sans faire mal à notre joue. Car cette sorte de folie, caricature de la nôtre, n'était qu'un mauvais sort que lui avait jeté Carabosse, ou le Destin, ou, enfin, M. Clos. La Belle, sans doute, devint étrange et les lois de son pays se tordirent à la façon, paraît-il, de nos goûts. Mais, ensorcelée comme elle était, la Belle ne devait pas descendre de notre côté, vers ce monde de petites peines et de petites joies qu'une Sylphide faillit pourtant lui révéler. Non, elle remonta plutôt, vers ses rêves, retrouver son Prince Charmant. Ce qui l'amena, guidée d'un sortilège, exactement dans les bras de Barbe Bleue. Et ainsi, la Belle avait évité le seul sort qui lui eût été fatal: épouser un bourgeois.

Par suite, la vie de Madame Barbe Bleue ne fut pas de tout repos: elle eut beau transiger, discuter, changer sept fois de traits pour écraser son mari, peine perdue... C'est lui qui la domina jusqu'à la fin, jusqu'au fameux « demi-quart d'heure » où, par malheur, on ne voit rien venir... Mais elle a vécu ce moment-là d'une façon si intense, et si glorieuse pour Hélène Loïselle, le P. Houle, Paul Clos et Charles Perrault, qu'ensuite nous ne regrettions plus rien, pas même que la Belle ait eu ce cauchemar dont nous avons été témoins.

Après tout, on a les contes que l'on mérite, et méritons-nous des contes sereins? Qu'ils soient donc pacifiants et limpides, comme ceux d'autrefois, ou complexes et tragiques, comme celui d'aujourd'hui, qu'importe! pourvu qu'à la fin tout soit bien rangé, d'un coup de baguette, comme au pays des fées. Cette fois, pour conjurer les maléficaes, il en fallut trois: la Barbe Bleue fut tuée, Carabosse, écorchée; puis, par bonheur, la Belle au Bois s'est rendormie...

Oh! merci, monsieur Clos, de nous avoir fait cela! Nous sentions bien que par ici nous n'étions plus chez nous; mais, sans vous, nous n'aurions peut-être jamais su retourner par là.

Avant le commencement de l'année scolaire, nous croyons que tous les éducateurs auront profité à méditer cette page du savant franciscain, le R. P. Agostino Gemelli, président de l'Académie pontificale des sciences. Elle termine l'ouvrage qui a pour titre De l'enfant à l'homme, dont il est question plus loin, dans la section des livres.

UNE BONNE, UNE SÉRIEUSE connaissance de la psychologie des garçons et des filles, des adolescentes et des jeunes gens est l'une des conditions indispensables pour conduire à bonne fin l'œuvre de l'éducation. A notre avis, le psychologue est le premier collaborateur du pédagogue: il oriente son action éducative.

L'éducateur doit connaître, avant tout, la personnalité de l'élève à travers ses facteurs biologiques et instinctifs, dans les manifestations de son caractère, et par ses activités psychiques supérieures qui sont le facteur principal de l'individualité.

L'adolescent et le jeune homme, et plus encore l'enfant, ne peuvent pas eux-mêmes savoir quand ils se trompent, quand leur activité suit une mauvaise direction, s'ils n'ont personne qui les éclaire. Il en est ainsi parce qu'ils n'ont pas un recul suffisant pour leur permettre d'observer ce qui se passe dans leur âme et de saisir la valeur réelle et effective de leurs actes.

La nature supplée à cette insuffisance. Elle met dans l'âme de l'adolescent et du jeune homme l'aspiration et le désir de rencontrer quelqu'un qui le comprenne, qui devine le langage muet de son âme, qui lui donne l'explication de sa vie et du monde dans lequel il vit. L'âme de l'enfant et du petit enfant est pleine de confiance pour ceux qui ont soin d'eux...

Malheureusement, il y a des éducateurs qui sont incapables de répondre à ces exigences et à ces besoins de la jeunesse. Il y en a aussi qui ne voient pas et ne savent pas s'expliquer ce qui arrive chez les jeunes gens d'après les lois biologiques auxquelles pourtant la vie de l'homme est soumise.

Il y a des éducateurs qui se bornent à l'observation des manifestations extérieures de la vie de l'élève, et d'autres qui n'ont pas les moyens de pénétrer dans le monde merveilleux de la personnalité.

Nous ne voulons pas dire que le psychologue est capable de satisfaire à toutes les exigences de l'éducateur, mais nous pouvons, grâce aux connaissances apportées par notre science, fournir des indications positives qui apporteront à l'éducateur une aide précieuse.

Il y a surtout un enseignement que nous pouvons donner en certitude à qui s'adonne à l'éducation: nous montrons quelle est la complexité de la personnalité humaine, quels sont les facteurs de sa structure et de sa différenciation...

Nous pouvons montrer que les dispositions et les inclinations peuvent être utilisées et, en partie du moins, contrebalancées dans leur action, grâce aux agents du milieu qui, dans leur ensemble, coopèrent à la formation de l'individu.

Nous pouvons surtout montrer qu'au sommet de la hiérarchie des facultés se trouve la volonté, qui, éduquée par l'exercice, devient capable de surmonter les obstacles et surtout d'être plus agissante et plus droite...

En un mot, les psychologues peuvent montrer aux éducateurs qu'il est possible de rendre l'homme capable de tendre vers des fins conformes à un idéal de beauté, de justice, de bonté, de sagesse, d'amour.

A une époque de haine comme celle que nous vivons, ce n'est pas négligeable.

A V E C O U S A N S
C O M M E N T A I R E S

« L'ÉGLISE ET L'UNITÉ CANADIENNE »

S. Exc. Mgr Norbert Robichaud, archevêque de Moncton, répondit au salut présenté à l'Église lors du banquet qui clôtura le congrès de l'Association canadienne des éducateurs de langue française à l'Université Saint-Joseph de Memramcook. Le thème du congrès était: « Éducation et Unité canadienne ». Nos lecteurs aimeront de lire son texte au complet.

ON ME PRIE de répondre au salut de l'Église: je le fais d'autant plus volontiers que l'Église catholique canadienne se porte bien.

Ici, comme ailleurs, elle travaille sans relâche à réaliser dans toute la mesure du possible son idéal propre, qui est la sanctification surnaturelle de ses membres, par la prédication de l'Évangile du Christ et l'administration des sacrements qu'Il a donnés aux hommes pour leur rédemption et leur divinisation.

Mais en s'acquittant de son mandat divin: « Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père et du Fils et du Saint Esprit », l'Église n'oublie pas que les hommes sont des êtres fort compliqués, qu'en plus d'être des enfants adoptifs de Dieu et des chrétiens par la grâce, ils sont doués, par la nature, d'une vie spirituelle, intellectuelle et morale, et d'une vie physique, individuelle et sociale. Elle enseigne que les conditions de vie sociale des hommes et leur état de santé intellectuelle et morale ne sont pas étrangers, loin de là, à leur vie surnaturelle et à leur rédemption éternelle.

C'est pourquoi l'Église catholique s'est toujours intéressée au sort social et matériel de l'humanité. Dans tous les pays, elle suggère, encourage et bénit ces œuvres d'ordre temporel et économique qui tendent à améliorer le sort de l'ouvrier, du pauvre, de l'enfant. Elle a même tracé à ce propos un système de doctrines sociales qui fait l'admiration des sociologues avertis et sert de base aux réformes politiques les plus sages. Elle revendique, pour tous indistinctement, un minimum de jouissance des biens de ce monde comme un adjuvant à la pratique de la vertu.

Tout aussi soucieuse de la vie spirituelle de l'homme, du perfectionnement de son intelligence et de sa volonté, l'Église a toujours été l'amie des lettres, des arts et des sciences. Témoins, ces admirables universités, ces écoles de tout genre, qu'elle a fondées et dirigées, qu'elle fonde et dirige encore partout où la conduit l'accomplissement de sa mission surnaturelle. Elle ne craint pas les recherches les plus spéculatives, ni les expériences scientifiques les plus audacieuses: elle croit avec certitude que la lumière de la science, loin de nuire à celle de la foi, vient d'une même source, qui est l'Intelligence divine, et tend au même but, la gloire du Dieu tout-puissant.

Aussi l'Église catholique canadienne est-elle particulièrement heureuse de l'Idéal que se propose et que poursuit l'Association des éducateurs de langue française, et des travaux qu'elle vient d'accomplir durant son quatrième congrès annuel.

Non, l'Église ne craint pas de voir l'A. C. E. L. F. travailler à développer la langue française dans notre pays, à promouvoir dans tous les milieux la culture française et à encourager les membres de la race française au pays à cultiver leur héritage culturel et social. Car elle sait fort bien que l'unité canadienne est possible en dépit des différences de langue, de race et de culture, que le développement normal de la personnalité ethnique des deux grandes races au Canada et la mise en valeur du patrimoine culturel de l'un comme de l'autre ne peuvent que contribuer à la grandeur, à la prospérité et au rayonnement extérieur de la nation canadienne.

Dans cet ordre d'idées, l'épiscopat catholique romain du pays tout entier, dans une déclaration conjointe, en 1945, affirmait les principes suivants:

Les minorités ethniques ont droit à leur culture et à leur langue... Nous souhaitons par-dessus tout voir la paix intérieure régner dans notre cher Canada, une paix faite d'entente et d'estime réciproque entre les divers éléments constitutifs de la Confédération, l'élément anglais et l'élément français, une paix faite aussi de bienveillance et de générosité à l'égard de toutes les minorités ethniques et religieuses qu'abrite notre vaste pays. Car ce qui fait la démocratie véritable, à l'opposé de l'absolutisme d'État et des régimes totalitaires, ce n'est pas seulement, ce n'est pas précisément la volonté dominante du plus grand nombre, c'est la poursuite sincère du bien commun, dans le respect de la dignité et de la liberté de la personne humaine, c'est l'exercice constant de la justice distributive à l'égard des individus et des groupes qui composent la communauté politique et nationale.

Vive donc l'Association canadienne des éducateurs de langue française, qui a si bien compris ces sages directives et dont l'existence même suppose le respect du droit des minorités à leur langue et à leur culture! Qu'elle continue de promouvoir l'enseignement du français à tous les stades, à faire fleurir la culture française dans tous les milieux de notre pays, pour arriver à dissiper les nuages si opaques de l'ignorance, des préjugés et de la haine, obstacles principaux à la « bonne entente » et à « l'estime réciproque » entre les divers groupes de notre population canadienne! Qu'elle s'applique surtout à rapprocher de plus en plus, sur le terrain culturel, spirituel et intellectuel, les deux grandes races de notre pays, pour qu'elles apprennent à se respecter, à apprécier les valeurs supérieures qui font leur trésor respectif et à s'aider mutuellement à grandir, à prospérer et à s'épanouir dans l'harmonieux développement de leur génie propre. Le jour où des idéals comme ceux de l'A. C. E. L. F. trouveront chez nous leur entière réalisation, on aura établi d'un bout à l'autre de notre vaste pays la paix, la vraie paix, celle qui est basée sur une confiance réciproque, sur la charité chrétienne et sur une saine émulation vers le progrès et la perfection. Alors l'unité canadienne sera prospère, notre cher Canada sera fort dans l'union, et l'Église catholique elle-même continuera à se bien porter et même ne s'en portera que mieux. Merci!

L'ÉGLISE N'AIME PAS les mariages entre catholiques et non-catholiques. Elle les empêche le plus possible. Cette attitude lui est inspirée par une longue expérience et par le désir de protéger la foi de ses enfants et le bonheur du foyer.

Voici que cette attitude vient de recevoir une nouvelle confirmation de la part de gens assez peu partiaux en faveur de l'Église catholique. Nous transcrivons ici les conclusions de certaines enquêtes instituées aux États-Unis dans plusieurs foyers, sur cette question importante des unions entre gens de religion différente. C'est un extrait d'un article paru dans le Woman's Home Companion de juillet 1951, sous la signature du Dr David R. Mace: « The Truth about Mixed Marriages ».

I. — Les différences de religion sont des différences fondamentales.

Des rapports d'amitié entre compagnons de travail et de jeu peuvent s'établir par-dessus la barrière de la religion... Mais le mariage établit des relations où l'unité spirituelle joue le premier rôle. Cette unité n'est pas un « extra facultatif » dont on peut se passer à volonté. Unité tellement essentielle au bonheur conjugal que sans elle il est impossible d'atteindre l'union parfaite entre époux.

II. — Les différences de religion impliquent toujours un plus vaste champ de conflits.

Même ceux qui ne pratiquent plus la religion dans laquelle ils ont été élevés conservent les habitudes acquises par leur éducation première. Les idées et les principes moraux varient beaucoup d'une religion à l'autre... Inévitablement surgissent des conflits en bien d'autres domaines que les questions de croyances et de pratiques religieuses.

III. — Très souvent, loyauté envers la religion et loyauté envers la famille s'opposent violemment...

IV. — Les relations avec les beaux-parents sont d'ordinaire tendues.

Le malaise commence souvent le jour même du mariage et n'est jamais complètement dissipé. Les désaccords entre époux incitent les beaux-parents à prendre parti et à envenimer le conflit.

V. — L'éducation des enfants présente des problèmes constants.

Dans l'opinion générale, voilà la cause principale des difficultés. C'est une source ordinaire d'angoisse pour un père ou une mère de voir un de ses enfants élevé dans une religion étrangère. Et ce n'est pas uniquement une question de croyances. L'enfant se fait des amis et des connaissances, adopte des idées et des principes que l'un des parents souvent désapprouve absolument. Dans cette conjoncture, impossible au foyer de connaître cette chaude intimité, la joie de ceux qui sur toute question fondamentale n'ont qu'un cœur et qu'une âme.

L'auteur conclut avec combien de raison: Ce sont là de formidables obstacles au bonheur conjugal. Les jeunes qu'on aura mis au courant de ces faits reconnaîtront qu'il est sage d'éviter tout lien sentimental avec ceux qu'il faut exclure du cercle des éventuels partenaires dans le mariage. Le moment le meilleur et le plus favorable pour écarter les dangers d'un mariage mixte est précisément l'instant où l'on sent les premiers mouvements d'affection l'un pour l'autre...

Au fil du mois

Que vaut la participation aux bénéfiques? A ceux qui se posent encore la question et hésitent à se prononcer, nous recommandons la

lecture d'un article paru dans le *Reader's Digest* du mois d'août, article intitulé *Partners in Velvet*. Ils y verront comment un patron, pour avoir compris les aspirations ouvrières de son époque, a pu sauver une entreprise que seize mois de grève avaient pratiquement acculée à la banqueroute.

Aux ouvriers défiants et incrédules, le nouveau patron de l'*American Velvet Company* offrira, non seulement d'excellents salaires, mais la participation aux bénéfiques de l'entreprise, et cela comme un droit et non pas simplement comme un cadeau laissé à sa discrétion. De plus, les ouvriers auront une voix directe dans la direction de l'usine. C'était trop beau. Ceux-ci commencent par refuser, puis, voyant la sincérité du patron, finissent par accepter.

Aujourd'hui, après onze ans de participation aux bénéfiques, l'*American Velvet Company* se vante d'être devenue la plus grosse manufacture de velours aux États-Unis, de n'avoir connu aucune grève, de n'avoir perdu aucune heure de travail par suite de mésentente entre la direction et le travail, de n'avoir pas eu besoin de recourir à l'arbitrage extérieur, d'avoir donné à ses ouvriers, comme leur part de bénéfiques, 11 pour cent des salaires, la première année, et 33 1/3 pour cent en 1950, et enfin d'avoir fait du patron et de ses employés de véritables associés, de vrais partenaires: « Personne, déclare le patron actuel, ne travaille *pour moi*, mais chacun travaille *avec moi* pour lui-même. »

Preuve que la participation aux bénéfiques vaut d'être essayée.

R. A.

Ce que coûte l'alcoolisme L'hebdomadaire torontonien, *The Financial Post*, dans son

numéro du 11 août 1951, vient de publier des statistiques fort intéressantes sur le coût économique et social de l'alcoolisme. L'article commence par exposer ce qui en est aux États-Unis. En ce pays, où un employé sur cent est alcoolique, on compte quatre millions de buveurs invétérés, dont deux millions dans l'industrie et les affaires. Il en coûte au pays environ un milliard de dollars en frais de toutes sortes, et l'alcoolisme occupe le quatrième rang parmi les problèmes de santé attendant encore leur solution; il devance même la tuberculose.

Au Canada, l'auteur de l'article, M. Ronald Williams, estime que l'alcoolisme coûte environ \$169,000,000 par année, se décomposant ainsi:

frais de prison: \$5 millions;
soins médicaux: \$7 millions;
accidents: \$20 millions;
crimes: \$42 millions;
pertes de salaires: \$95 millions.

Ces chiffres ont ému le gouvernement de l'Ontario, qui, cette année même, vient d'établir à Toronto une institution chargée de trouver des remèdes appropriés à un tel fléau: *The Alcoholism Research Foundation*. Déjà des chiffres ont été acquis: la province d'Ontario compterait environ 100,000 buveurs invétérés, dont 25,000 seraient sérieusement alcooliques. Là-dessus, il y a cinq hommes pour une femme.

Les statistiques démontrent aussi que la majorité des alcooliques ne se rencontrent pas parmi les pauvres diables sans métier ni logis, mais bien parmi les gens de métier et les travailleurs intellectuels.

Il serait bon que le Québec sache ce que lui coûtent par année les ravages de l'alcoolisme. Peut-être alors entreprendrait-il de lutter sérieusement contre ce fléau.

R. A.

Collège universitaire confié aux Oblats d'Afrique En Afrique du Sud, il y a, pour 2,397,000 Blancs, 8 universités, toutes neutres. Trois

d'entre elles acceptent quelques étudiants noirs; les cinq autres les excluent. Pour les Noirs, qui sont pratiquement 12,000,000, il n'existe qu'un seul collège universitaire situé à Fort-Hare. Plutôt que neutre, ce collège universitaire est protestant; les étudiants noirs y sont groupés dans trois hôtelleries, l'une sous la direction des anglicans, une autre sous la direction des presbytériens, la troisième sous la direction des méthodistes.

Les 700,000 catholiques noirs, assez bien pourvus d'écoles primaires, secondaires et normales et de séminaires, restaient sans une seule institution d'enseignement supérieur. Les évêques de l'Afrique du Sud avaient d'abord songé à établir, faute de mieux, une maison d'étudiants à côté de Fort-Hare. Le sénat de l'endroit refusa, et la municipalité s'objecta même à la vente d'un terrain à cette fin. Les évêques ne lâchèrent pas la partie. Ils se tournèrent vers Mgr Bonhomme, O. M. I., qui les invitait à établir chez lui un collège universitaire.

Les débuts du futur Collège universitaire Pie-XII furent pénibles, les développements lents. La propriété du collège et la direction viennent de passer entre les mains des missionnaires oblates canadiens.

Comme les provinces de l'Afrique du Sud peuvent, du jour au lendemain, invoquer la clause de l'Acte d'Union pour incorporer le Basutoland, il convient d'ériger au plus vite les bâtiments universitaires et de prévoir une fondation; car le jour où le protectorat du Basutoland sera absorbé dans l'Union de l'Afrique du Sud, l'éducation supérieure ressortira au gouvernement central, dont la réputation de neutralité religieuse et de racisme est connue au delà même des mers.

Il n'y a aucune œuvre pontificale qui ait pour but l'aide aux universités catholiques en pays de missions. Les catholiques canadiens doivent donner généreusement pour le Collège universitaire Pie-XII. Quel meilleur moyen de montrer au Saint Père que nous avons bien compris la lettre *Evangelii praecones* qu'il vient de nous adresser!

L. D'A.

CFCL C'est le nom du nouveau poste de radio de Timmins, qui commencera à fonctionner en septembre et dont les émissions seront françaises dans une proportion de 80 pour cent. M. G.-H. Dagneau lui a consacré dans *Notre Temps* (11 août) un article qui est un hommage aux gens de la région et à l'esprit d'initiative de l'organisateur du poste, M. Conrad Lavigne, jeune de trente-deux ans, qui a laissé son emploi et investi ses propres capitaux dans l'affaire. J'entendais un jour un personnage important de Radio-Canada affirmer que le mémoire présenté par M. Lavigne pour l'obtention du permis était vraiment remarquable, couvrant avec méthode et précision tous les points de vue que les gouverneurs tiennent à étudier.

Un fait rapporté par M. Dagneau illustre l'esprit de collaboration de la population canadienne-française et sa hâte d'avoir un poste de radio. « Dans une grande corvée pleine d'enthousiasme, de sueurs et d'écorchures aux mains », les écoliers ont consacré une partie de leurs vacances à débroussailler le terrain. Cette ardeur et l'appui des adultes n'ont pas été le fruit d'une génération spontanée. Ils correspondent « d'abord à un besoin depuis longtemps constaté et ensuite à l'appel d'un véritable pionnier, M. Conrad Lavigne », qui est compris et aidé par des amis dynamiques.

Au moment où le poste CFCL fait ses derniers préparatifs, les Franco-Canadiens de la Saskatchewan achèvent leur souscription pour leurs deux postes de radio. Les deux régions méritent des félicitations, nos compatriotes aussi, que nos meilleurs vœux de succès accompagnent.

A. P.

Une réussite mariale Tiré à 50,000 exemplaires vendus aussitôt que parus, le numéro spécial de la revue *Marie*, consacré à l'Assomption, mérite de chauds éloges. Il offre à notre méditation, en près de deux cents pages in-quarto; plus de cent illustrations, comprenant un reportage de trente-quatre photographies sur les fêtes de la proclamation du dogme (novembre 1950); des textes de la plus haute qualité, rédigés par le Souverain Pontife (dont le plus important est la bulle dogmatique de la définition), par des cardinaux et des évêques, par des théologiens, prêtres et religieux de divers ordres; le tout, en français et réparti en cinq sections: 1) le nouveau dogme marial; 2) foi, doctrine et culte;

3) littérature et arts; 4) valeurs spirituelles; 5) célébrations mémorables.

Le directeur, M. Roger Brien, qui a signé deux articles, « Marie, reine du monde » et « l'Assomption dans le culte au Canada », a raison d'être fier de son succès. Il a reçu, par l'entremise de S. Exc. Mgr J.-B. Montini, substitut du secrétaire d'État pontifical, les félicitations et la bénédiction du Pape. *L'Osservatore Romano*, dans un long et enthousiaste commentaire, lui a exprimé son admiration (16-17 juillet 1951). Il ne faudrait pas que les catholiques canadiens-français soient les derniers à témoigner concrètement leur estime pour une réussite de chez nous. Se procurer, au Centre marial canadien (Nicolet, Qué.), le numéro spécial de *Marie*, consacré à l'Assomption, puis le lire avec dévotion, quelle meilleure manière de pénétrer le sens du dogme qui, depuis un an bientôt, a enrichi la foi et confirmé l'espérance de la chrétienté!

M.-J. D'A.

RETOUR D'ACADIE

Albert PLANTE, S. J.

DU 30 JUILLET au 8 août, le Comité de la Survivance française menait en Acadie un groupe de voyageurs. Du 3 au 6 août, l'Association canadienne des éducateurs de langue française (A. C. E. L. F.) tenait son congrès annuel à l'Université Saint-Joseph de Memramcook. Les deux événements sont dignes d'attention.

LE VOYAGE DE LA SURVIVANCE

Les journalistes qui ont suivi le voyage ayant écrit des chroniques détaillées, il n'est pas nécessaire de revenir sur les faits. Quelques impressions suffiront.

Le groupe était nombreux: quatre-vingt-cinq voyageurs, habilement conduits par M. l'abbé Paul-Émile Gosselin, secrétaire du Comité. Le nombre n'a pas nui à la bonne humeur.

Bonne humeur ne signifie pas légèreté. Il y avait plus que l'entrain des chansons et le plaisir des conversations, sérieuses ou badines. Il y avait le désir de mieux connaître l'Acadie. Mieux connaître, c'est déjà mieux aimer. L'étincelle jaillit dès le premier contact avec la terre acadienne. A Campbellton, la réception devant la belle église de Notre-Dame-des-Neiges fut simple mais émouvante. Le soir, deux voyageuses avouaient avoir versé des larmes. Si j'avais été tenté de sourire un peu de l'aveu et d'attribuer cette émotion à la sensibilité féminine, j'aurais été puni dès le surlendemain à Rustico, attrayante paroisse de l'Île-du-Prince-Édouard, où tous les voyageurs, les hommes comme les femmes, furent émus par la saynète *Sa Majesté la Langue française*. Jouée par des jeunes filles et des fillettes qui seront fidèles, non sans difficultés, à leur serment de parler, d'étudier, de chanter et de « rire » la langue française dans une province où les Acadiens, malgré d'incontestables progrès, ont à résoudre un problème assez complexe de survivance, cette saynète ouvrait de vastes perspectives et illustrait magnifiquement pour les voyageurs le sens de leur voyage de liaison française. Liaison catholique aussi. La veille, à la rencontre acadienne d'Egmont Bay, toujours dans l'Île-du-Prince-Édouard, S. Exc. Mgr Robichaud, archevêque de Moncton, avait rappelé une vérité, prouvée par les faits et que d'aucuns cependant sont parfois portés à considérer comme une pieuse exagération: pour l'Acadien, — comme pour le Canadien français, — conserver sa langue, c'est faciliter la conservation de sa foi.

Nos autres minorités admettront aisément que le contact avec l'Acadie a un cachet spécial. On le sent dès qu'on se met en route, surtout si l'on a eu soin de rafraîchir ses connaissances historiques. C'est d'abord une profonde sympathie, mêlée d'admiration, pour un peuple dont les ancêtres ont enduré des souffrances qui paraissent parfois tenir de la légende, mais qui appartiennent vraiment à l'histoire; c'est ensuite l'émerveillement devant la résurrection de ce peuple, dispersé il y aura bientôt deux cents ans. Les voyageurs savent mieux maintenant ce qu'ils savaient déjà: les Acadiens sont bien vivants.

Plus que tout autre groupe au Canada, celui d'Acadie doit se souvenir. Les raisons de cette fidélité, Mgr Félix-Antoine Savard les a dites avec amitié et poésie dans son « hommage aux Acadiens », le soir de l'ouverture du congrès des éducateurs. « La remémoration exacte et intégrale de vos malheurs constitue pour vous d'abord un devoir de piété à l'endroit de vos pères », qui, « espérant contre toute espérance », ont trouvé « en Dieu la force de prier et de chanter ». Il y a de plus « un motif de piété envers Dieu qui s'est montré pitoyable » aux larmes des pères « et a ramené les fils dans cette terre de promesses où vous fleurissez aujourd'hui ». Un troisième motif, de portée plus générale, exige aussi la fidélité. « J'irai plus loin. J'affirme que votre histoire a cette vertu de maintenir sous les yeux de notre Canada tout entier de particulièrement graves et utiles leçons. A notre époque où nous déplorons le sort de tant de victimes des sombres théories de la race et du sang, ce que vous représentez, dans notre patrie, c'est un exemple, c'est un avertissement salutaire; c'est pour le fort une raison de craindre, et pour le faible, d'espérer; ce sont les valeurs éternelles de la justice, de la confiance en Dieu et du pardon chrétien. »

La fidélité au passé n'est pas une occasion de s'absorber dans une contemplation déprimante, encore moins de maudire les auteurs de la dispersion. En se souvenant, l'Acadien qui se penche sur un passé qu'il ne peut abolir, et qui apprend à approfondir les vues mystérieuses de la Providence dans la conduite des peuples, est en même temps stimulé à s'immerger profondément dans les tâches présentes. On n'a qu'à songer aux maisons d'enseignement, à la société nationale, à la société mutuelle, aux associations d'éducation. L'Acadie est en santé. Elle doit beaucoup à la bonté maternelle de l'Église,

incarnée dans un épiscopat et un clergé acadiens. La vaste cathédrale de Moncton, « le monument de la reconnaissance » à Notre-Dame de l'Assomption, est le solide et élégant symbole de la vigueur acadienne.

Plus vigoureuse que jamais, l'Acadie n'est pas sans avoir ses difficultés. Des groupes plus isolés ne bénéficient pas encore de cadres protecteurs; même dans les endroits bien organisés, tous ne mettent pas la même ardeur à maintenir la vitalité acadienne; l'émigration de la jeunesse vers les autres provinces est substantielle; des maisons d'enseignement ont de lourds problèmes financiers; la si méritante presse, représentée surtout par le quotidien *l'Évangéline*, n'atteint pas encore suffisamment la masse. Ces difficultés, qui sont, à des degrés divers, le lot de toute minorité, ne rejettent pas dans l'ombre les progrès de l'Acadie. Au contraire. Ces progrès constituent un splendide motif d'espérance. Le dessin de la page frontispice du programme du congrès des éducateurs montrait une *Évangéline*, face à Notre-Dame de l'Assomption d'où partaient des rayons de lumière qui, avant de l'atteindre, illuminaient les symboles de l'ancienne et de la nouvelle Acadie: l'humble église de Grand-Pré, dominée maternellement par la majestueuse cathédrale de Moncton. Et le programme de commenter: « L'âme acadienne est symbolisée par l'attitude altière d'*Évangéline*. Elle est tout absorbée dans le souvenir d'un passé douloureux et glorieux; dans sa foi intrépide jamais reniée; dans la réédification de la patrie; dans la confiance et la gratitude envers sa patronne. »

Les voyageurs de la Survivance, qui ont fait un beau voyage et qui ont reçu partout une hospitalité réconfortante, sont convaincus que les Acadiens vont continuer courageusement leur réédification, fixés comme *Évangéline* sur le doux regard de Celle qui leur a déjà accordé tant de bienfaits.

LE CONGRÈS DES ÉDUCATEURS

On plaisante toujours un peu les congressistes qui font un long voyage. Cette fois, aucun malin n'a osé, je pense, railler le choix de l'Acadie, ni, en Acadie, le choix de l'Université Saint-Joseph de Memramcook (Nouveau-Brunswick). Il est normal que l'A. C. E. L. F. sorte du Québec et aille vers les minorités. Son hommage à la minorité acadienne allait être rendu dans une région et une institution qui ont joué un rôle important dans la reconstitution de l'Acadie.

Le rapatriement des déportés commença dès 1763. Un gros effort de repeuplement fut fait en 1766 par des Acadiens exilés en Nouvelle-Angleterre. Ceux qu'on a appelés la « caravane du Massachusetts », soit environ deux cents familles, partirent à pied au printemps, parcoururent courageusement six cents milles et atteignirent après cinq mois Memramcook où la plupart s'établirent. Cent ans plus tard, Memramcook allait voir naître la première institution stable qui donnerait des chefs. En 1838, Stanislas Lafrance, étudiant en théologie de Québec, avait suivi à l'Île-du-Prince-Édouard Mgr Macdonald, évêque de Charlottetown. Ordonné à Rustico en 1841 et nommé d'abord vicaire à Saint-Jean (N.-B.), il était devenu en 1842 premier curé de Tracadie. Dix ans plus tard, c'était la promotion à Memramcook. Sa première préoccupation fut de fonder un collège. Le 15 octobre 1854, s'ouvrait le Séminaire Saint-Thomas, qui connut tôt l'accablant souci financier et dut fermer en 1862.

La Providence n'abandonna ni l'abbé Lafrance ni son collège. Depuis trois ans, le siège épiscopal de Saint-Jean était occupé par Mgr Sweeney, autrefois élève au Collège Saint-André de l'Île-du-Prince-Édouard, et qui connaissait bien les Acadiens, ayant été curé fondateur de Chatham, puis curé de Barachois. L'abbé Lafrance plaida auprès de son ancien élève, qui était aussi son ami, la cause de son collège. Il

revint réconforté. En 1863, il remettait à son évêque le Séminaire Saint-Thomas. Peu après, Mgr Sweeney rencontra à New-York le visiteur général de la Congrégation de Sainte-Croix et lui offrait le poste de Memramcook. La proposition fut acceptée. Le 7 juin 1864, arrivait, avec huit dollars, le P. Camille Lefebvre, né à Saint-Philippe de Laprairie et premier novice canadien de sa communauté. Le 10 octobre 1864, le Séminaire Saint-Thomas, devenu le Collège Saint-Joseph, ressuscitait et allait croître sans cesse. (Voir Antoine Bernard, C. S. V., *l'Acadie vivante*.)

L'année 1864 est, on le voit, une date importante de l'histoire acadienne. C'était le solide début d'une rayonnante ère éducative. Les Pères Eudistes ouvrirent le Collège Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Église (Nouvelle-Écosse), en 1890; en 1899, celui de Caraquet, continué à Bathurst après l'incendie de 1915; en 1945, le Collège Saint-Louis d'Edmundston. Ajoutons les treize communautés de femmes qui s'occupent d'éducation, ainsi que les Frères enseignants: les Frères de Sainte-Croix sont venus avec le P. Lefebvre en 1864; les Frères de l'Instruction chrétienne sont arrivés en 1944 et les Frères du Sacré-Cœur en 1945.

C'est donc un geste heureux qu'a posé l'A. C. E. L. F. en allant en Acadie et en tenant son congrès à l'Université Saint-Joseph, que dirige actuellement le R. P. Clément Cormier. Elle s'y rendit avec joie. Elle fut reçue avec enthousiasme. Les congressistes ont apprécié l'organisation, les chants et les danses de folklore des *Évangélines*, les chants de la chorale de l'Université Saint-Joseph qui arrivait de son fructueux voyage en Europe, l'excursion du dimanche, le souper au homard, la mer.

La partie intellectuelle du congrès fut très chargée. Je pense surtout aux nombreux rapports de l'enquête sur l'enseignement français au Canada, rapports qui occupèrent deux séances. Il était difficile pour le rapporteur d'expliquer adéquatement, dans les cinq minutes allouées, un sujet qui couvrirait parfois une vaste matière. De plus, le texte intégral des rapports étant remis aux congressistes à la sortie, les auditeurs étaient exposés à suivre moins bien la séance publique. Il aurait été intéressant de voir les congressistes participer activement à la discussion du thème du congrès: *Éducation et unité canadienne*, et à l'élaboration de quelques formules, simples et claires, synthétisant cette discussion et invitant à une action adaptée aux milieux et aux besoins.

Cette remarque ne vise aucunement à nier l'utilité de l'enquête. Les rapports, préparés par des gens de valeur, paraîtront en volume et constitueront un magnifique dossier.

Dans son allocution d'ouverture, Mgr Alphonse-Marie Parent, vice-recteur de l'Université Laval et président de l'Association, définit le thème avec clarté. Retenons quelques formules: a) les deux cultures canadiennes, anglaise et française, « constituent une richesse commune pour nos deux groupes ethniques et doivent devenir un principe d'unité et de solidarité, non un principe de division »; b) pour se développer et être vraiment, comme la culture canadienne-anglaise, une richesse pour notre pays, la culture canadienne-française doit avoir « à sa disposition des moyens adéquats, des moyens d'acquisition et de transmission, bref des institutions d'enseignement et de culture répandues dans toutes les provinces du Canada »; c) « l'unité respecte la diversité qu'elle mesure et ordonne »; d) l'unité canadienne doit dépasser les relations commerciales et économiques et reposer sur des réalités spirituelles; « l'amitié de bienveillance doit être le ciment de cette unité; or, cette amitié, seul l'éducateur qui rend l'homme plus homme, le citoyen meilleur citoyen et le chrétien meilleur chrétien, pourra la faire naître et l'établir solidement »; e) tout vrai Canadien doit estimer les deux grandes cultures de son pays comme « des parties intégrantes

du bien de sa patrie, parties qui se connaissent, se reconnaissent et savent apprécier leur rôle respectif ».

Suivit la conférence de M^e Gaston Vincent, vice-président et conseiller juridique de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario. Ayant à parler du « droit naturel et constitutionnel en éducation », M^e Vincent examina successivement la constitution canadienne et les lois scolaires des dix provinces. Huit provinces sur dix ont une législation qui, d'une façon ou de l'autre, porte atteinte aux droits de la religion — la religion catholique n'est pas seule à en souffrir — et du français. Québec et Terre-Neuve sont des modèles. Québec, qui, en plus d'avoir un système officiellement catholique, traite sa minorité avec une justice et une équité absolues; Terre-Neuve, avec un système scolaire à sections confessionnelles, qui ne refuse aucun droit à l'Église catholique; on n'a pas encore de statistiques précises sur le fait français dans cette province.

À la fin de sa conférence, M^e Vincent a formulé des remarques sages sur une bonne façon de faire reconnaître les droits de la religion et de la langue. « Il faut, en s'inspirant de l'esprit des lois, combattre ce qui lui fait violence dans la lettre de la loi. C'est ainsi qu'il nous est politiquement loisible de travailler à l'évolution de la stricte légalité. » Agir ainsi, c'est être sans doute fidèles à nos traditions et à nos espérances, mais c'est aussi nous conformer « au génie des lois anglaises, essentiellement faites d'un mélange constant de traditions et d'adaptations. Les lois anglaises se perfectionnent non pas en prévoyant ce qui doit être, mais en se formulant de façon progressive selon ce qui est en voie de devenir ». Le procédé est délicat, il exige de la patience et du courage, mais il vient à porter ses fruits. Au Nouveau-Brunswick, où la loi scolaire est nettement non confessionnelle, les faits ne sont pas intégralement conformes à la législation. C'est ainsi que les cours d'été donnés à l'Université Saint-Joseph pour le perfectionnement professionnel du personnel enseignant acadien ont été reconnus officiellement par le gouvernement en 1948. Sans verser dans un optimisme naïf, les Acadiens de la province sont confiants. Présents au banquet de clôture du congrès, le premier ministre ainsi que le ministre de l'Éducation ont eu à l'A. C. E. L. F. une réception cordiale qui a dû les impressionner favorablement.

Le thème du congrès appelait une conférence sur l'éducation nationale. Si Canadiens français et Acadiens travaillent d'autant mieux à l'unité canadienne qu'ils sont davantage fidèles à leur culture, ils doivent se souvenir qu'un vigoureux sens national facilitera cette fidélité. La conférence fut donnée par M. l'abbé Paul-Émile Gosselin. « Le secrétaire du Comité de la Survivance comparait aujourd'hui au tribunal de l'A. C. E. L. F. Il a une mission bien modeste: celle de vous engager à instruire la grande cause de la formation patriotique de notre jeunesse. » Sa « mission modeste », M. l'abbé Gosselin l'a accomplie avec conviction et sans détours. « Il semble y avoir une crainte révérencielle dans certains milieux à parler d'éducation nationale, de formation patriotique. » Aussi s'appliqua-t-il à bien définir cette éducation, à montrer sa nécessité, à en indiquer les agents et les modalités. Texte à lire.

La conférence du lieutenant-colonel T.-L. Bullock, de la réserve supplémentaire de l'armée canadienne, publiciste et écrivain, fut donnée en excellent français et écoutée avec beaucoup d'attention. Le conférencier était sympathique. Son père, qui vivait dans les Cantons de l'Est, fit à l'Assemblée législative de Québec un discours dans lequel il demandait à l'Ontario de révoquer le règlement XVII et d'accorder pleine justice aux Canadiens français; sa mère portait « parmi ses noms celui d'Évangéline et s'est par conséquent vue initiée très jeune à la tragique histoire des Acadiens, pour ensuite apprendre comment ce peuple dépossédé et dispersé a

su transformer sa tragédie en un des grands triomphes de nos jours ». M. Bullock estime profondément la population de langue française; il ne se gêne pas pour parler de sa mission spirituelle et pour lui dire de maintenir son unité interne et de « perpétuer son admirable loyauté » envers elle-même. À la sympathie pour le conférencier s'ajoutait la curiosité de voir comment il attaquerait « de front les problèmes du bilinguisme » et quels moyens il proposerait de ne pas provoquer « le soupçon, l'antagonisme et la crainte » des anglo-protestants.

M. Bullock a fait des affirmations excellentes. D'autres ne peuvent être acceptées sans distinctions: par exemple, son commentaire sur l'origine de l'article de la constitution qui réserve l'éducation aux provinces, commentaire qui comporte un reproche à Cartier et à ses associés canadiens-français d'avoir, en réclamant ce point, trop uniquement pensé à la province de Québec au détriment des Canadiens français des autres provinces; son affirmation que « les Canadiens anglais ont reçu de la main de Dieu la tâche de voir au développement physique du Canada »; son insistance à prôner une association plus libre entre Canadiens anglais et français « dans les affaires, et surtout dans la vie sociale et intellectuelle »; son regret des attitudes intransigeantes de certains des nôtres.

Au sujet de ces deux derniers points, on peut noter que des contacts massifs entre les deux groupes ne sont pas nécessaires à l'unité canadienne; celle-ci est déjà une réalité s'il y a charité envers l'autre groupe et respect de sa culture; les contacts entre intellectuels sont le principal moyen de collaboration, contacts qui ont été nombreux en ces dernières années. Quant à l'intransigeance de certains des nôtres, je ne veux pas laisser entendre que nous sommes sans reproches, mais il est utile de se rappeler la juste remarque de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Québec dans le mémoire, sobre et serein, présenté récemment au gouvernement fédéral: « Les Canadiens français sont parfois dans une situation vraiment cocasse. Ils doivent revendiquer des droits élémentaires sur tellement de points qu'aux yeux de leurs compatriotes anglophones ils paraissent intransigeants et mesquins. En réclamant des privilèges que lui concède la constitution, mais que lui refuse l'administration, il arrive ceci d'assez saugrenu que celui qui revendique fait figure d'usurpateur et d'enfant terrible du régime, alors que celui qui ignore l'esprit de la constitution passe pour un modéré. Il est très pénible pour les Canadiens français d'avoir à supporter seuls l'odieux de cette situation fautive. » Cette situation explique bien des campagnes tenaces, opiniâtres. Mais ces campagnes ne signifient pas chez ceux qui les font un manque d'estime pour l'unité canadienne, qui ne peut exister sans le respect intégral des deux grandes cultures.

M. Bullock me pardonnera ces remarques qui laissent intacts la noblesse de ses sentiments à notre égard et son désir de travailler au rapprochement des deux groupes.

Il y eut une séance spéciale pour les instituteurs et les institutrices. Mlle Laure Gaudreault, présidente de la Fédération des institutrices rurales de la province de Québec, parla de la « fraternité dans la profession ».

Le programme comportait deux déjeuners-causeries. La Rév. Mère Sainte-Madeleine-du-Sacré-Cœur, maîtresse générale des études de la Congrégation de Notre-Dame et directrice de l'Institut Pédagogique, tint « des propos variés sur l'éducation. » Propos instructifs qui résumaient une tournée pédagogique en Europe au cours de 1950. De la deuxième partie de sa causerie, où elle parlait de l'image que l'on se fait du Canada et de ses institutions dans les milieux scolaires visités, retenons ces assertions: à l'étranger, on ne soupçonne pas « le degré de culture et de civilisation de notre jeune pays »; cette connaissance vague de notre pays n'empêche

pas « les portes et les cœurs » de s'ouvrir au « seul nom du Canada »; il y a une grande ignorance du fait canadien-français, de nos institutions, de nos écoles, de notre culture.

Au deuxième déjeuner-causerie, présidé par le sympathique Dr G.-A. Frecker, sous-ministre de l'Éducation à Terre-Neuve, M. A.-J. Boudreau, commissaire du Service civil à Ottawa, expliqua « ce que le service public du Canada attend des Canadiens français ». Ce fut un des meilleurs travaux du congrès. Les fautes de la bureaucratie exposent à juger sévèrement l'institution elle-même. M. Boudreau montra comment le rôle du gouvernement, qui est de « favoriser pour toutes les classes de la société un degré de stabilité sociale et de sécurité économique qui seul peut rendre possible l'unité nationale », ne se conçoit pas sans des rouages administratifs adaptés au fardeau; d'où « l'extrême importance de l'administrateur public ou du fonctionnaire ».

Ces considérations l'amènent à parler de la participation des Canadiens français au service civil. « C'est un problème d'unité nationale pour tout le pays et un problème de survie pour notre groupe ethnique, avec ses principes, ses

traditions, sa culture, sa langue et sa foi. » La qualité de nos fonctionnaires importe plus que leur quantité. « Ce qui nous intéresse dans le service public du Canada, ce n'est pas tant d'avoir le tiers des positions et des salaires que d'y exercer la moitié de l'influence. » Cette influence s'obtiendra par « la collaboration de toutes les bonnes volontés ». Les éducateurs ont un rôle plus important, car eux principalement doivent « rehausser, surtout chez les plus brillants parmi nos jeunes, le prestige du service public ». Il ne s'agit pas de leur cacher les difficultés, mais « il faut leur expliquer tout le patriotisme et tout le mérite qu'il y a dans une carrière publique au service de ses compatriotes ».

Au banquet de clôture du congrès, une merveille pour le palais et les yeux, il y eut le salut de l'Église, du Canada, des provinces et de la France. Nombreux discours! Ils eurent l'avantage de susciter des manifestations d'unité canadienne.

Le quatrième congrès de l'A. C. E. L. F. était terminé. Les travaux présentés laissent à notre méditation une matière abondante. Le souvenir de l'Acadie va rester bien vivant dans le cœur des congressistes.

En attendant les « unions de familles »

Pierre LAPLANTE

QUELQUE CHOSE mijote actuellement dans la marmite, et ça sent bon. Un projet se précise petit à petit. Il prendra peut-être corps dans un avenir rapproché, et il aura sûrement des répercussions profondes sur l'avenir de nos familles.

On se rappelle que la Semaine sociale de Nicolet (1950) avait émis le vœu que s'organisent des « unions de familles » qui auraient pour rôle de grouper nos familles — à la façon des unions ouvrières — pour qu'elles mettent en commun leurs problèmes et veillent à promouvoir leur propre bien-être. Le même vœu a été émis encore récemment au Congrès des relations industrielles de Québec. Et, dans l'intervalle, des groupes spontanés se sont formés à Montréal, à Québec, à Ottawa et ailleurs pour étudier davantage ce projet riche de promesses, pour sonder le terrain et rallier des collaborations. Cette préoccupation unanime rencontrée dans des milieux fort différents montre bien que le projet répond à un besoin de l'heure.

En attendant que se forment les « unions de familles », essayons de retracer l'évolution qui a changé le statut social de nos familles et les oblige maintenant à un nouvel effort d'adaptation.

— I —

Il ne sert plus à grand chose aujourd'hui de rêver aux belles familles rurales de l'autre génération, alors que les enfants étaient bienvenus, parce qu'ils n'étaient pas une surcharge et qu'on avait de l'espace pour les garder; beau temps où tout le monde travaillait en

famille, au grand air, où chacun était propriétaire, où les grands-parents pouvaient passer tranquillement leurs vieux jours au milieu de ceux qui leur devaient la vie.

Aujourd'hui, la grande majorité de nos familles vit dans les villes — les villes qui ne favorisent pas la vie de famille, à cause des petits logements, des salaires limités, de l'éparpillement; les villes qui ne favorisent pas la vie tout court, parce que tout y est artificiel, mécanisé, commercialisé, compliqué.

Mais il faut bien se dire qu'il n'y a pas de place sur notre planète pour deux milliards de ruraux, et que, sans nos villes, il serait impossible de développer les techniques et les machines qui permettent de faire vivre une population sans cesse croissante.

Alors, rien ne sert de gémir. Il faut vivre aujourd'hui et tirer le meilleur parti possible de notre situation, en faisant confiance à la Providence.

A première vue, il semble que notre civilisation tende presque systématiquement à étouffer la vie de famille.

1. Le père, qui, autrefois, travaillait tout près des siens, sur sa ferme ou dans sa boutique, doit maintenant s'éloigner pour aller à l'usine ou au bureau. Sa famille ne collabore plus à son travail, et, si les enfants veulent travailler, ils s'éloignent eux aussi de la maison.

2. Comme le travail est maintenant isolé de la famille, et que chacun gagne en proportion de son travail, il s'ensuit qu'un père de famille ayant plusieurs enfants à charge gagne moins qu'un couple sans enfant dont la femme travaille à l'extérieur.

3. Dès que l'enfant atteint l'âge de raison, il passe la majeure partie de ses journées à l'école et dans des organisations de loisirs, où les parents n'exercent pratiquement aucun contrôle.

4. Les logements d'aujourd'hui sont trop petits pour que la vie de famille puisse s'y épanouir à l'aise.

5. Lorsqu'une famille est « mal prise », elle ne peut plus guère compter sur l'aide des parents ou des amis. Lorsque les parents vieillissent, ils ne peuvent plus vivre avec leurs enfants mariés.

6. La prévoyance et l'épargne familiales tendent à être remplacées par la sécurité sociale.

7. Une propagande de plus en plus insidieuse prône partout la vie facile, l'amour égoïste et la limitation des naissances.

On pourrait allonger indéfiniment la liste des exemples qui montrent la situation pénible des familles d'aujourd'hui. Il faut bien remarquer cependant que ce ne sont pas là des conséquences fatales du progrès moderne. Certaines sont dues au fait que notre société passe par une crise de croissance, et pourront se corriger à la longue.

Si notre société moderne était résolument orientée en fonction du bien-être des familles, le sort de celles-ci pourrait s'améliorer considérablement.

1. La sécurité économique de la famille serait assurée: a) si le salaire de base était proportionné aux charges d'une famille moyenne; b) si, à partir de ce revenu, on faisait des rajustements en fonction des charges de famille réelles, grâce aux allocations familiales, aux exemptions d'impôts et à certains services gratuits, tels que l'école primaire; c) si, enfin, on répartissait sur l'ensemble de la population les risques sociaux, tels que la maladie, le chômage temporaire, la mort prématurée, l'invalidité, la vieillesse.

2. De même, les conditions d'habitation seraient très convenables si on facilitait aux familles l'accès à un foyer où l'on trouvera l'intimité et l'espace suffisants pour épanouir la vie familiale, et si l'aménagement de nos villes prévoyait des « unités de voisinage » pourvues de tous les moyens propres à y favoriser la vie communautaire d'un village à l'intérieur de la ville.

Ces deux exemples — pour ne citer que ceux-là — ont déjà commencé à se réaliser çà et là, à divers degrés. Ils se réaliseront de façon plus systématique le jour où les premiers intéressés — nos familles — sauront faire orienter à leur avantage l'évolution de la société moderne.

D'ailleurs, cette évolution, dont on a dit tant de mal, eut une heureuse influence, en ce qu'elle a permis d'épurer en quelque sorte le rôle propre de la famille.

1. On reconnaît de plus en plus clairement la mission essentielle de la famille, qui est « d'épanouir et d'abriter

l'amour par l'entraide des époux, par la procréation et l'éducation des enfants » (J. Folliet).

2. La besogne du ménage se trouve allégée, et le rôle de la femme en est ennobli.

3. L'autorité paternelle est moins rigoureuse, et les parents mettent plus de compréhension dans leur rôle d'éducateurs.

4. L'enfant n'est plus subi comme un risque inévitable, mais chacun devient « nommément et singulièrement voulu par la liberté des époux » (Folliet).

5. Les époux eux-mêmes « se sont librement choisis hors de toute pression sociale et de toute considération d'intérêt » (Folliet).

6. Enfin, la famille sent de plus en plus qu'elle ne peut s'isoler, mais qu'elle est étroitement solidaire de son milieu social.

A bien y penser, la situation n'est peut-être pas aussi désespérée que certains tendent à le croire. Mais il est grand temps que nos familles se serrent les coudes pour voir à ce que la société moderne évolue au bénéfice de la famille, au lieu que celle-ci ait à se plier aux caprices d'une évolution désordonnée.

— II —

Oui, le statut social de nos familles a été profondément modifié en l'espace d'une ou deux générations. Alors que la famille d'hier tendait à se suffire à elle-même, celle d'aujourd'hui se trouve dépouillée de toutes ses fonctions secondaires, et sa vie devient de plus en plus liée à celle du milieu social.

La famille ne produit plus ce qu'il lui faut pour vivre: elle reçoit la nourriture, les vêtements et les accessoires de ménage de diverses agences spécialisées, en échange du travail spécialisé fourni par le père. La famille ne suffit plus à fournir seule à ses enfants les connaissances et la formation requises pour répondre à leurs nouvelles responsabilités sociales. La famille d'aujourd'hui se trouve entourée d'un réseau de services de santé, de bien-être, de loisirs, qui l'aident à faire face à des situations nouvelles.

La famille ne peut plus s'isoler des influences qui pénètrent partout par l'intermédiaire de la presse, de la radio et des autres moyens de communication actuels. Le sort de nos familles se trouve lié à des organismes de plus en plus puissants et complexes, — organismes gouvernementaux, corporations financières, mouvements de masses, etc., — qui contrôlent la vie sociale et sont eux-mêmes difficilement contrôlables à cause même de leur complexité.

Certains pessimistes inclinent à croire que le monde actuel évolue vers une « technocratie » absolue, c'est-à-dire un régime dominé par des techniciens et des spécialistes enfermés dans les cadres de leur science, hors de tout contrôle populaire.

Mais tel n'est pas le cas.

Quelle que soit la complexité des organismes sociaux, ils n'ont de raison d'être que dans la mesure où ils répondent aux besoins humains de la population. Or, la famille connaît bien ses besoins. Elle sait la mission qu'elle doit accomplir sur la terre, et elle peut facilement dire au technicien: « Je ne connais pas tous les rouages de votre machine, mais, en ce qui me concerne, elle ne donne pas le rendement désiré. Veuillez donc y voir! » Elle peut dire encore: « J'ai besoin d'une maison convenable; mes enfants ont besoin de grandir dans un climat qui ne flétrisse pas leur âme. Prenez les moyens nécessaires. Produisez-nous des résultats! »

Si la famille ne peut trouver par elle-même les solutions à tous ses problèmes, elle peut établir une collaboration efficace avec ceux qui ont en main les solutions et qui, en définitive, sont à son service. Cette collaboration deviendra efficace à mesure qu'elle « s'institutionnalisera ». Elle vaudra dans la mesure où les familles parleront à l'unisson, se tiendront en éveil et chercheront à contrôler méthodiquement la vie sociale.

Et c'est ici qu'interviennent les « unions de familles ».

Un « corps familial », à côté du corps professionnel et des autres organismes sociaux, constituerait une étape nouvelle dans l'établissement de « groupements intermédiaires » entre les individus et l'État, conformément aux vues de l'Église.

Mais ici, il faudrait prendre garde de ne pas tomber dans un abus auquel on cherche précisément à porter remède. Si les « unions de familles » devenaient des organismes de simple revendication, qui n'entrôleraient les familles que pour faire nombre, on aboutirait à un autre groupement « massif » dans lequel les familles n'auraient pas de participation et de contrôle réels.

Ce qui importe avant tout, c'est de permettre à nos familles de s'intégrer dans la société nouvelle, de développer des liens de solidarité, une « communauté de destin » (G. Thibon), d'avoir une voix efficace au chapitre du monde avec lequel elles sont indissolublement liées. Or, la famille ne se sentira jamais à son aise dans un groupement « massif ». Elle s'y sentirait perdue, bousculée. Elle n'y aurait pas de rôle actif; elle ne pourrait qu'acquiescer aux revendications qu'on ferait en son nom.

« La communauté de destin vécue est liée à l'existence d'un prochain: il faut que l'homme puisse voir et toucher les êtres dont il est solidaire » (Thibon). Avez-vous déjà entendu discuter entre elles des mères de famille qui menaient leurs enfants à la clinique, à l'école ou à la colonie de vacances? des pères de famille qui désiraient se construire une maison? des jeunes filles qui suivaient ensemble un cours de préparation au mariage et travaillaient à leur trousseau? des jeunes gens qui avaient de la difficulté à se trouver des situations d'avenir? C'est à partir des solidarités concrètes de la vie quotidienne que peuvent se former les cellules vivantes d'un mouvement familial. Ces cellules se nourriront d'échanges d'idées, d'entraide, de collaboration à des projets communs. Elles auront chance de se développer et de survivre à condition de n'être pas refermées sur elles-mêmes, mais d'être reliées organiquement au corps social.

« Il faudrait, dit Gustave Thibon, que la société fût bâtie de telle sorte qu'on pût s'élever, de petit groupe en petit groupe, jusqu'au sommet de la hiérarchie, sans qu'à aucun degré le contact humain fût perdu. »

C'est devenu un vieux cliché de répéter que la famille est la cellule vivante de la société. Le temps semble venu de le démontrer dans les faits.

HORIZON INTERNATIONAL

FRANCE *L'ÉTAT renoncerait aux lois laïques, décrétées intangibles depuis un demi-siècle. L'enseignement libre pourrait recevoir des subsides gouvernementaux. Aucune idéologie ne prévaut contre la réalité qui impose cette décision. M. Joseph Paul-Boncour, chef socialiste français, vient de faire des déclarations sensationnelles à ce sujet, au nom d'une commission d'études pour l'ensemble des problèmes scolaires dont il est le président. La commission, sans autorité exécutive, formule des vœux. Le gouvernement ferait-il l'imprudence de les ignorer? Les ministres et députés socialistes pourrissent-ils se libérer de leurs fétiches? Il n'y a rien d'aussi immobile qu'un sectaire dont l'unique base intellectuelle s'effondre, car sur quoi s'appuiera-t-il? Ses collègues plus intelligents, et peut-être moins tenaces, arriveront-ils à le rassurer et à le gagner?*

Les partisans de l'école laïque, unique et obligatoire, avaient espéré faire l'unité du pays. Donnons, disaient-ils, une éducation commune, identique et démocratique, et les

enfants grandiront dans la tolérance mutuelle. Telle avait été la thèse. En réalité, on ne réussit qu'à imposer à l'État une pédagogie minoritaire; il en résulta une intolérable contrainte pour un grand nombre de familles, et le déchirement français jusqu'à l'invasion allemande de 1914. Ce qui sauva le pays, alors, ce ne fut pas le laïcisme, mais « l'union sacrée », forgée par le désintéressement de ceux qui avaient été brimés jusqu'alors, les catholiques. Une fois l'ennemi battu et la crise passée, cette vérité fut mise de côté, et le laïcisme fut souvent proclamé intangible jusqu'au jour où la catastrophe de 1940 en démontra la malfaisance. Vint alors le statut de Vichy. Cette mesure d'élémentaire justice, qui faisait participer les écoles catholiques aux impôts scolaires payés par les parents catholiques, ne fut pas un acte de collaboration criminelle avec l'Allemagne nazie, puisque celle-ci avait détruit chez elle les écoles confessionnelles en faveur de son monopole. On ne recula pas devant le mensonge pour accabler le vieux maréchal qui avait porté

atteinte au monopole laïque. Ce fut là, peut-être, la principale raison de l'étrange acharnement contre lui. Cette étroitesse d'esprit survécut aux douloureux examens de conscience dans le silence de l'occupation, à la grande joie de la libération que troublèrent d'indignes vengeances, à la subordination des efforts en vue de la reconstitution nationale, à la trahison communiste. L'urgence de s'unir devant la périlleuse montée du danger rouge éclate aux yeux. La France ne peut trouver son unité que dans le respect de la liberté. Imposer une éducation d'État contre la volonté de Français trop nombreux n'est pas seulement injustice et tyrannie, c'est une impossibilité qui risque de tuer la France.

Malgré les subsides et privilèges dont il a été comblé, l'enseignement public n'est pas outillé pour les tâches à accomplir. Après un demi-siècle de persécution fiscale, l'enseignement libre trouve encore chaque année la somme de 13,750,000,000 de francs pour subvenir à ses besoins; d'autres donnent des chiffres encore plus élevés. Dans les *Études* (janvier 1950), Robert Rouquette mentionna un budget annuel de dix-huit milliards. D'après E. de Buat (*Revue des Questions actuelles*, août 1948), on comptait, il y a trois ans, 11,000 écoles primaires, 1,250 écoles secondaires, 300 écoles techniques, 5 instituts catholiques. Devant la science internationale, seul tribunal qui compte, les instituts catholiques ont depuis longtemps brisé le monopole de l'Université. Quand on fonda le Secrétariat d'études pour la liberté de l'enseignement et de la culture, le 10 mars 1948, on se rendit compte que les plus brillants écrivains de France sympathisaient avec son programme. Le personnel de l'Université, qui compte de dignes personnes, se trouvait en vilaine posture. Il faisait figure de primaires, d'intolérants, qui affrontaient la concurrence grâce à une protection déshonorante.

On fut particulièrement insulté par les « procès de kermesse » (1947-1948). L'enseignement primaire libre, destiné surtout aux classes moins fortunées, ne bouclait pas son budget avec ce que les enfants apportaient pour frais de scolarité. Pour combler le déficit, on avait recours aux moyens classiques: représentations, tombolas, kermesses, etc. Il s'agissait de bienfaisance; on avait droit à l'exemption de la taxe sur les spectacles. Ce n'est pas ainsi que raisonnèrent certains fonctionnaires. Ils se présentèrent chez le curé, exigèrent les quelques francs dont devaient bénéficier, semble-t-il, les œuvres de bienfaisance *laïque*, seules officiellement existantes. Ce fut un beau scandale. Les prêtres refusèrent de payer et renvoyèrent les publicains aux associations de parents qui organisaient et géraient ces « kermesses ». Ce fut néanmoins le clergé qu'on cita en cour, pour des raisons qui ne sont pas entièrement claires. Il vint. On s'imagine difficilement l'émoi causé dans les villages et les villes par ces étranges procès. L'émotion grandit quand les évêques vinrent témoigner à la barre. Un prince de l'Église, le cardinal Roques, vint témoigner à deux reprises, à Rennes et à Montfort, et observa que ces procès seraient plus justement appelés « procès de l'enseignement libre à propos des kermesses ». Au début, les tribunaux hésitèrent; en appel, les condamnations furent maintenues. Dans les églises, les fidèles stupéfiés se réunirent. Les parents des 1,300,000 enfants qui fréquentent les 11,000 écoles primaires libres de France ne comprirent pas cette condamnation qui les frappa.

Il y eut encore l'incident des houillères, peut-être plus sordide que celui des kermesses. Dans les localités minières du Nord et d'ailleurs, les patrons chrétiens avaient établi des écoles libres pour les enfants de leurs ouvriers. Vint la nationalisation. L'État, en acquérant les houillères, accapara les écoles qui cessèrent d'être chrétiennes pour devenir « laïques », c'est-à-dire sans-Dieu. C'était une victoire pour l'idéologie socialiste, une défaite pour les prolétaires chrétiens. Cette mesure fut discutée au parlement. M. Robert Schumann fit

un courageux effort pour défendre la liberté des écoles chrétiennes; il y eut d'étranges lâchages! Pendant la campagne électorale du printemps, les politiciens non socialistes allèrent devant le peuple s'en accuser mutuellement. C'était pénible.

En définitive, l'école laïque, unique et obligatoire, avait été introduite par la franc-maçonnerie radicale. Le socialisme marxiste, dominé par son idéologie matérialiste, préserve cet héritage du capitalisme. Il est bon d'observer qu'en matière d'éducation il y a moins de distance entre le socialisme et le vieux libéralisme qu'entre l'Église catholique et l'un et l'autre de ces systèmes.

Tout en développant, avec les sacrifices que l'on sait, leur réseau d'écoles séparées, les catholiques français entrèrent dans l'enseignement laïque. A la fin de mars, Pie XII reçut à Rome 3,000 professeurs et instituteurs de l'Université, membres de l'Union laïque de l'enseignement public. En même temps, 30,000 pères de famille se réunirent à Toulouse pour le congrès de l'enseignement libre; ils réclamèrent le régime de justice auquel ont droit tous les Français, mais dont les parents catholiques sont injustement privés. Quelques jours après, les 3 et 4 avril, pour la première fois depuis 1906, les évêques de France se réunirent en assemblée plénière: 4 cardinaux, 21 archevêques, 81 évêques. Trois questions furent inscrites à l'ordre du jour: l'organisation du secrétariat de l'épiscopat et du secrétariat d'Action catholique, la pastorale des sacrements et l'enseignement libre. Le cardinal Gerlier donna lecture d'un rapport qui était la synthèse d'une très vaste enquête, à laquelle avaient participé tous les évêques de France, les chefs de plusieurs congrégations enseignantes et les dirigeants laïques de plusieurs mouvements scolaires. La déclaration de l'épiscopat — document d'une rare puissance — fut approuvée à l'unanimité, ainsi que le rapport du cardinal Gerlier, et parut dans *la Croix* du 6 avril.

Les évêques se réclament de leur mission pastorale pour rappeler quel doit être le rôle de l'Église en matière d'éducation. *Il n'y a pour un chrétien d'école pleinement satisfaisante que l'école chrétienne. Le devoir que fait l'Église aux parents catholiques de lui confier leurs enfants apparaît dans la logique même de la foi.* Dans un pays divisé de croyances, l'État peut mettre des écoles neutres à la disposition des familles qui les désirent; il n'a pas le droit d'empêcher les parents catholiques d'envoyer leurs enfants aux écoles qu'ils préfèrent:

Dans un trop grand nombre de cas, seuls les privilégiés de la fortune ou d'une certaine aisance sont effectivement en mesure d'assurer à leurs enfants l'école de leur choix. Privés de toute aide financière, les parents ne peuvent envoyer leurs enfants à l'école libre qu'au prix de sacrifices exorbitants, et qui ne leur permettent même pas d'assurer une rétribution convenable à des maîtres dont il leur est dur de ne pouvoir mieux reconnaître le magnifique dévouement. Que devient alors l'affirmation solennelle contenue dans l'article 26 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, promulguée le 10 décembre 1948, et que la France a signée: « Les parents ont par priorité le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants » ?

Et un peu plus loin:

Nous nous adressons loyalement à tous les esprits droits, quelle que soit leur position philosophique ou confessionnelle, et nous leur disons: Est-il admissible, dans un pays qui s'honore d'avoir toujours combattu pour la liberté et qui proclame volontiers que toutes les libertés sont solidaires, qu'un père de famille pauvre se voie refuser, en fait, l'une des plus sacrées, devenue, qu'on le veuille ou non, le privilège de l'argent ?

A cette logique, appuyée sur l'article 26 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, on ne pouvait répondre que par l'adhésion, le silence, ou des gros mots. M. Paul-Boncour et sa commission s'honorèrent en l'approuvant. M. Spaak, d'ailleurs, a récemment orienté le socialisme belge dans la

même direction. D'autres préférèrent les gros mots. M. Albert Bayet, président de la Ligue de l'Enseignement, parla de « prélats pétainistes » et de « nostalgie de Vichy », sans toutefois proposer une autre interprétation de la *Déclaration des Droits de l'Homme*. A travers le monde, partout où les parents chrétiens veulent que leurs enfants soient éduqués dans la religion de leurs pères, on suit cette lutte avec la plus vive attention.

ESPAGNE *L* 18 JUILLET 1951, à l'occasion du voyage de l'amiral Sherman à Madrid, M. Dean Acheson annonça que les États-Unis allaient se mettre d'accord avec l'Espagne sur certaines questions d'ordre militaire. Un vieil héritage de pression soviétique sur l'Europe occidentale et l'Amérique est en voie de disparaître. Il y aura encore du remous.

Durant la dernière guerre, l'Espagne resta neutre dans le conflit qui opposa l'Axe aux puissances occidentales. Si elle favorisa l'une des parties, ce fut plutôt le groupe anglo-américain. Au début, l'Allemagne acheta un peu plus, parce qu'elle disposait des énormes crédits accumulés durant la guerre civile; ceux-ci, en 1943, étaient presque usés; aussi, la balance commerciale pencha fortement en faveur des Alliés; cette année, l'Allemagne acheta 500,000 tonnes de minerai de fer; la seule Angleterre, 925,000; l'Allemagne acquit 43,000 tonnes de pyrite; l'Angleterre, 210,000. On se battait surtout pour le wolfram, d'extrême importance stratégique, dont le prix avait monté de 8 pesetas (1939) à 300 pesetas (1943) le kilo. En 1943, l'Allemagne en acquit 1,445 tonnes; les Alliés, 2,770. Durant les mois qui précédèrent le débarquement allié, les livraisons de wolfram à l'Allemagne cessèrent à peu près totalement.

En encourageant la formation et le départ de la « légion bleue » (d'après A. A. Gromyko, 47,000 hommes et une escadrille), l'Espagne commit un acte hostile contre l'Union soviétique. Il est vrai que l'U. R. S. S. avait assumé la même responsabilité en envoyant ses « volontaires » en Espagne durant la guerre civile, que le Komintern avait ameuté le monde contre l'Espagne en organisant, équipant et ravitaillant les « brigades internationales ». L'Espagne, d'autre part, se sentait obligée vis-à-vis de l'Allemagne nazie, qui avait envoyé en Espagne, durant la guerre civile, la division Condor, dont les services coûtèrent à l'Espagne 374,000,000 de reichsmarks.

Après la victoire, l'Union soviétique voulut régler le compte du général Franco. On commença par exclure l'Espagne de la conférence de San-Francisco et des Nations Unies. Le 15 novembre 1945, le gouvernement français (auquel participaient les communistes) proposa à l'Angleterre et aux États-Unis de rompre avec Franco, de reconnaître le gouvernement espagnol en exil. En ce temps-là, l'U. R. S. S. assimilait les tranches de monde qui lui avaient été servies à Yalta et Potsdam. Elle réclamait, au nom de la Géorgie, le territoire de Trébizonde en Turquie et, au nom de l'Arménie soviétique, Kars et Ardahan. Le reste de la Turquie devait disparaître dans le Kurdistan, dont on parlait beaucoup, qui devait englober aussi l'Azerbaïdjan iranien. La France s'appropriait à fermer la frontière espagnole le 26 février 1946. Les États-Unis pressaient Chiang Kai-shek, victorieux jusqu'en Mandchourie, de faire place dans son gouvernement aux communistes chinois. A Toronto, le doyen rouge avait amené un archevêque soviétique en mystérieuse mission, Alexis de Jaroslav et Rostov, se faire photographier avec le maire de la ville. A New-York, Julian Huxley proclamait aux journalistes que le secret atomique devait être mis à la disposition des « Nations Unies ». Tout marchait à souhait pour l'U. R. S. S., quand, le 15 février 1946, éclata

l'affaire Gouzenko. Elle devait avoir une importance décisive dans l'histoire du monde.

A partir de ce jour, l'Union soviétique, démasquée, dévoilée, découverte, ne pouvait compter que sur ses satellites.

Le 9 avril 1946, la « Pologne » (de M. Bierut) logea aux Nations Unies une plainte contre l'Espagne. La presse d'U. R. S. S. fournit les détails: l'Espagne maintenait sous les armes un million de soldats, commandés par 50,000 officiers allemands; 400,000 hommes, massés sur la frontière, attendaient l'ordre d'envahir la France. Les savants hitlériens se livraient en Espagne aux recherches atomiques. Le danger de guerre était imminent, il fallait y parer d'urgence.

L'Union soviétique et son groupe voulaient que l'Espagne soit mise en quarantaine, que les nations brisent leurs rapports diplomatiques et cessent de commercer avec elle. Les unions ouvrières, fédérées dans la Fédération mondiale des syndicats, eurent l'ordre de ne pas décharger les marchandises espagnoles, de laisser les cargaisons pourrir sur les quais. Les caisses d'oranges et de tomates résistaient difficilement à une grève prolongée. Ces mesures devaient provoquer une crise violente, le renversement du régime, l'accès au pouvoir d'un « front populaire » semblable à celui des bonnes années de 1934 à 1936, autrement violent que ceux qui subsistèrent en France jusqu'à la crise du 4 mai, en Italie jusqu'à celle du 14 mai 1946. Il ne s'agissait pas seulement de détourner l'attention de l'espionnage soviétique au Canada et aux États-Unis, ni de liquider Franco et d'assouvir une vieille rancune. Encore en avril 1946, un bouleversement espagnol risquait de pousser toute l'Europe derrière le rideau de fer. Ce ne fut ni la clairvoyance ni l'énergie de nos gouvernements qui nous sauva.

L'affaire traîna toute l'année. Enfin, le 12 décembre 1946, toujours sur proposition polonaise et après un énergique discours de M. Gromyko, l'Assemblée générale des Nations Unies recommanda à ses membres de rappeler leurs diplomates, d'exclure de toutes les organisations rattachées aux Nations Unies, même de l'Union postale universelle, l'Espagne mise au rancart de l'humanité, et de cesser le commerce avec elle. Au vote, la Grande-Bretagne et les États-Unis s'abstinrent, ne jugeant pas opportun de livrer bataille à l'Union soviétique sur ce terrain. Le général Franco observa que c'était payer « monnaie d'apaisement » à l'Union soviétique, et tint bon. Les Espagnols se serrèrent autour de lui. L'Espagne remonta seule le dur chemin de sa reconstruction.

Les ambassadeurs partirent; le commerce resta. En pesetas-or (avant l'inflation, la peseta-or valait 20 sous; elle en vaudra aujourd'hui environ 35), le commerce international de l'Espagne se résume comme suit:

	Importations	Exportations
1947.....	1,214,000,000	938,000,000
1948.....	1,439,000,000	1,106,000,000
1949.....	1,435,000,000	1,246,000,000
1950.....	1,195,000,000	1,241,000,000

Elle exportait surtout des fruits, des tomates, du vin, de l'huile d'olive et des tissus. Il lui fallait surtout du blé (ces dernières années, les récoltes furent très mauvaises; au Canada, elle acheta, en 1950, pour \$5,143,201 de blé et \$250,000 de farine), du coton pour ses filatures, des machines, du pétrole et du charbon. Elle traitait surtout avec l'Angleterre, les États-Unis et la France. Ainsi, durant les trois premiers mois de 1951, l'Angleterre acheta 19% des exportations espagnoles, les États-Unis 14% et la France 8%.

La presse de ces trois pays traitait l'Espagne avec une sévérité inaccoutumée; d'ordinaire, entre fournisseurs et clients, on est poli. Elle ramassait toutes les rumeurs qu'on

faisait circuler sur l'Espagne, prévoyait périodiquement une révolution imminente. Y avait-il une grève? Le régime allait être renversé! Les évêques faisaient-ils allusion à quelque malaise social, à quelque injustice? L'édifice franquiste se lézardait...

On finit par se rendre compte que celui qui menaçait la paix du monde en Indonésie, en Indochine, en Malaisie, au Tibet, en Corée, aux Philippines, en Iran, qui imposa aux Américains le célèbre *airlift* qui sauva Berlin de la famine, qui entretenait dans les divers pays la multitude d'espions qu'on finissait par dépister, arrêter, juger et condamner, ce n'était pas Franco. Quand, en 1948, la France rouvrit sa frontière avec l'Espagne, rien n'arriva. Quelqu'un, qui n'était pas Espagnol, avait bataillé contre des moulins à vent. On pouvait faire des petits affronts aux diplomates et agents commerciaux d'Espagne; ils avaient de la tenue; leur parole valait quelque chose; ils n'étaient pas achetables, et ils ne corrompaient personne. Et puis, la situation mondiale devenait de plus en plus tendue. La production du wolfram n'est pas profitable en temps de paix; en 1945, elle était tombée, en Espagne, à 300 tonnes; elle monta, en 1946, à 400; en 1948, à 800; en 1949, l'Espagne en exporta pour 1,990,000 pesetas-or; en 1950, pour 3,312,000. Sans doute, la Conférence internationale sur les matières premières, qui se réunit le 6 juillet 1951, assigna les quantités suivantes: Australie, 165 tonnes; Congo belge, 35; Bolivie, 600; Brésil, 125; Nouvelle-Zélande, 5; Portugal, 500; États-Unis, 20; Espagne, 240. D'autres facteurs ont pesé sur cette décision, mais il est bon de ne pas se faire d'illusions: il y a deux grands centres de wolfram dans le monde: l'Espagne et le Portugal, puis la Chine. Ce dernier pays vient de passer derrière le rideau de fer.

En janvier 1950, M. Dean Acheson suggéra que la décision de 1946 soit rescindée, et que chaque pays prenne vis-à-vis de l'Espagne l'attitude qu'il jugerait opportune. L'idée fit son chemin. Le 4 novembre 1950, l'Assemblée adopta (38 voix contre 10, et 12 abstentions) une proposition de huit pays ibéro-américains annulant la décision de 1946. On n'approuvait pas la politique intérieure espagnole; on laissait subsister le préambule de 1946, qui condamnait l'Espagne pour avoir aidé l'Allemagne, qui affirmait que Franco ne représentait pas l'Espagne. On laissait à chaque État le soin de régler ses rapports diplomatiques ou commerciaux avec elle; on l'admettait dans les organisations internationales des Nations Unies. Les dix votes négatifs furent ceux des pays d'Europe orientale auxquels se joignirent l'Uruguay, le Mexique, le Guatemala. Abstentions: Australie, Birmanie, Cuba, Danemark, Éthiopie, France, Inde, Indonésie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, Grande-Bretagne.

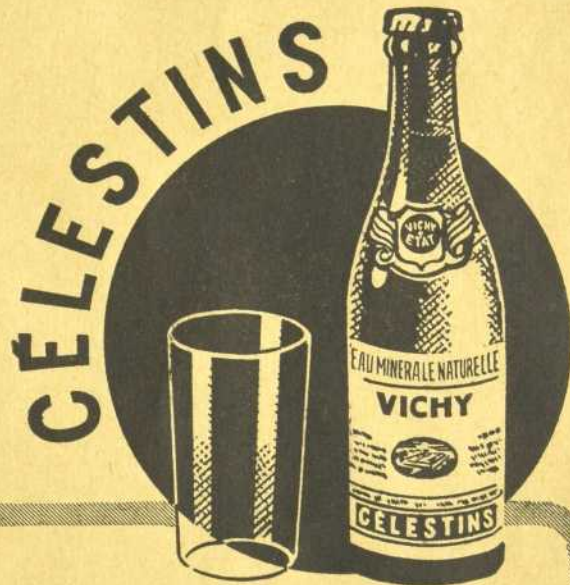
Quand, il y a quelques jours, les États-Unis annoncèrent leur rapprochement avec l'Espagne, les services du Quai d'Orsay, en France, se méfièrent: « Ce projet n'est ni compatible avec les idées de l'alliance occidentale, telles qu'elles sont définies dans le préambule du pacte atlantique, ni justifié par une nécessité urgente, puisque rien ne menace directement la sécurité de l'Espagne. Les avantages stratégiques apparents, ajoutent-ils, seraient largement annulés par le trouble qu'il jetterait dans l'unité morale et politique de la communauté atlantique. » De ce résumé, qui parut dans *la Croix* du 21 juillet, retenons la dernière phrase qui seule contient quelque chose de réel. La diplomatie soviétique travaille à dissocier l'Amérique de l'Europe. La communauté de l'Atlantique sera-t-elle, par des héritages empoisonnés, empêchée d'arriver à l'harmonie qui la sauverait?

Joseph-H. LEDIT.

10 août 1951.

SEPTEMBRE 1951

L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime « triste »?

Inutile, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CÉLESTINS quotidien.

Son action spécifique, bien connue, stimule les multiples fonctions du foie, exerce un effet des plus salutaires sur le système digestif en général, et constitue un excellent diurétique. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",
buvez **Vichy!**
CÉLESTINS

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!
Exigez « CÉLESTINS »

LES LIVRES

PAPAUTÉ

Piero BARGELLINI: *Pie XII. Le Pasteur angélique*. Traduit de l'italien. — La Pointe-du-Lac, Qué., Librairie du Bon-Pasteur. 1950, 183 pp., 22 cm.

UN HISTORIEN allemand mourrait d'impatience à rechercher le héros souvent perdu de vue dans cet appareil de littérature et d'éloquence. Images grandes et petites, évocations poussées ou ramassées; mais réalisme aussi, apologétique et même pédagogique. En sorte que, le livre fermé, on pardonne à l'auteur italien de nous avoir agacés des fois, et on le remercie de nous avoir appris ou réappris, en bonnes synthèses, bien des choses sur l'Église d'aujourd'hui et sur le grand Pape qui la gouverne.

P. B.

A. MEYER: *La Papauté anecdotique*. — Paris, Casterman, 1951. 191 pp., 18,5 cm.

LES ANECDOTES les plus intéressantes sont déjà en circulation. Pour faire un recueil, il y faut joindre... les autres. De plus, l'A. ne prétend pas à toute la rigueur scientifique; il aurait pu ajouter: littéraire et typographique. Enfin, à dose massive, intéressantes ou non, authentiques ou pas, ces petites histoires sans contexte ne risquent-elles pas de desservir un peu la papauté? Simple question. Mais si vous aimez les anecdotes, ne manquez pas celles-ci.

Paul BÉLANGER.

Maison Bellarmin.

QUESTIONS RELIGIEUSES

Paul FONTAINE, S. J.: *L'Art de gouverner*. Collection «Hôpital», n° 1. — Montréal, Le Comité des Hôpitaux du Québec, 1951. 52 pp., 19,5 cm.

L'A. A RÉUNI dans une plaquette d'une cinquantaine de pages deux conférences données aux supérieures d'hôpitaux en avril dernier. Il se défend, dès les premières lignes, d'avoir beaucoup gouverné. Mais à lire ces deux causeries, on se rend compte qu'il a acquis au cours de nombreuses retraites données aux religieuses une connaissance exacte des qualités d'une bonne supérieure et des écueils qu'elle doit éviter.

La première conférence traite de l'exercice du gouvernement, de l'art d'allier le *fortiter* et le *suaviter*. A la supérieure on rappelle avec perspicacité qu'elle doit craindre de n'être pas assez bonne: la femme constituée en autorité est plus facilement tracassière ou tyrannique. D'autre part, dans un bon gouvernement, il ne doit y avoir place ni pour la timidité ou la béate indulgence, ni pour l'insouciance qui cherche la tranquillité sans problèmes. D'où le devoir de la fermeté. Dans la seconde causerie, l'A. traite de l'âme de la bonne supérieure. Elle doit être habituée à l'union avec Dieu; nul tracas de son office ne doit l'arracher à l'influence de l'Esprit Saint. Soucieuse d'édifier, elle cultivera aussi la prudence, prenant conseil de Dieu et de ses inférieures elles-mêmes avant de décider. Surtout, elle sera discrète, condition primordiale de prestige qui fonde l'autorité et assure l'influence.

L'Art de gouverner est un ouvrage que tous ceux qui sont constitués en autorité liront avec profit. Il a été écrit avec la sagesse d'un conseiller spirituel de grande expérience.

Jean ARCHAMBAULT.

Maison Bellarmin.

Albert GRATIEUX: *L'Amitié au service de l'union. Lord Halifax et l'abbé Portal*. — Paris, Bonne Presse, 1950. 306 pages, 20 cm.

C'EST L'AMITIÉ du très pieux anglican lord Halifax et de l'abbé Portal, travaillant à la réunion en bloc de l'Angleterre avec Rome. Deux temps: 1895 et 1921. Fondation de la Revue anglo-romaine, éveil de l'opinion française, anglaise et romaine, échange de visites, démarches auprès de Léon XIII, qui écrit sa fameuse lettre *Ad Anglos*, opposition des cardinaux

Vaughan, puis Bourne, qui croient aux conversions individuelles plutôt qu'en masse de ce protestantisme bien malade et encore orgueilleux. La Haute-Église en est revenue sur bien des points depuis Élisabeth. Elle voudrait revenir toujours plus, mais la tête haute, sans douleur, sans humiliation, car l'Angleterre était alors plus fière qu'aujourd'hui. Lord Halifax, qui ne voit de salut qu'à Rome, travaille l'opinion, persuade les évêques anglicans d'accepter un peu de repentir et les catholiques d'aller jusqu'à la limite des concessions, de mettre la plus grande charité conciliable avec la vérité.

Après l'échec de 1895, il est très peiné: « C'était bien l'amour des âmes qui nous poussait... » Le même amour fera tout reprendre à Malines, après que la conférence de Lambeth eut invité à l'union des Églises chrétiennes. Le cardinal Mercier, « le grand sympathique », dont le prestige d'après-guerre est sans égal, reçoit les délégués catholiques et anglicans, mais sans mandat pontifical. Lord Halifax écrit des mémoires, il voit le Pape et des cardinaux, il fait prier, il fait bénir, il plaide avec toute sa grande âme: comment espérer autrement que l'Angleterre sera jamais toute catholique? Si les ordinations anglicanes sont très douteuses, ne suffirait-il pas que le Pape ordonnât sous condition le primat anglican, qui imposerait les mains ensuite aux autres évêques, et ceux-ci à leurs ministres? L'Angleterre accepterait la primauté du Pape et deviendrait un patriarcat... Quatre conversations amicales n'aboutissent pas. Les espoirs sont contagieux, mais la pensée protestante fut-elle jamais unanime?... L'optimiste et tenace lord Halifax nous émeut de son travail, de son courage, de ses démarches répétées à Rome. Quel zèle d'apôtre! Il admet tout de l'Église, mais sans y entrer, précisément parce qu'il voudrait y faire entrer toute l'Angleterre. L'union ne peut être atteinte que par le repentir des enfants prodiges. On a critiqué les avances trop prononcées du *portanisme*. Le livre qui raconte le beau rêve est très instructif pour les partisans que nous devons être de l'unité.

Alexandre DUGRÉ.

ÉDUCATION

Agostino GEMELLI, O. F. M.: *De l'enfant à l'homme*. Traduit de l'italien par Jeanne-Marie Jaur. — Paris, Éditions de l'Élan, 1950. 342 pp., 22,5 cm.

LES SCIENCES PSYCHOLOGIQUES ont pris depuis le début du siècle une importance de premier plan. Il faut s'en réjouir, surtout pour le progrès de l'éducation, qu'un empirisme maladroit a trop longtemps paralysé. L'ouvrage du savant franciscain est écrit « principalement pour rendre service aux éducateurs » (p. 332). Nous ne sommes pas très sûr, cependant, qu'il atteigne son but. D'abord, parce qu'une introduction très érudite et forcément condensée, malgré sa longueur, risque de lasser l'éducateur moyen qui n'a, d'ailleurs, pas besoin de connaître l'histoire des méthodes psychologiques pour aborder l'étude de « l'âge en évolution ». Puis, l'ouvrage paraît rédigé dans un style trop abstrait, et la traduction n'a rien fait pour corriger ce défaut: le pouvait-elle? L'ouvrage du P. Gemelli donne, en effet, l'impression de présenter des conclusions de laboratoire, et encore sans l'agrément qu'offrirait la lecture des expériences elles-mêmes; dans cette étude de « l'âge en évolution », il y a peu d'exemples concrets.

Cela dit, on ne saurait trop louer l'insistance avec laquelle l'A. appuie sur cette vérité désormais acquise, mais encore généralement oubliée en éducation familiale et scolaire, à savoir que le psychisme de l'être humain évolue de la naissance à la maturité, que cette évolution suit des voies que la biologie et la psychologie (sans omettre la psychanalyse pour laquelle l'A. n'a nulle sympathie, comme on sait) peuvent tracer, fixant les diverses étapes de l'évolution et leurs caractéristiques essentielles, indiquant les différences qui existent entre garçons et filles et même celles qui résultent de gauchissements éducatifs plus ou moins profonds. Les titres des chapitres de l'ouvrage sont prometteurs à ce sujet et ne déçoivent pas; par exemple: IV — *Le nouveau-né*; V — *La première année de vie*; VI — *De la seconde à la quatrième*

LIBRAIRIE
Flammarion
PARIS - MONTRÉAL Ltée

Le directeur: Guy BOULIZON

VISITEZ notre magasin. — Consultez nos catalogues. — Conditions spéciales aux communautés et bibliothèques paroissiales. — Utilisez notre comptoir postal.

1243, RUE UNIVERSITÉ — MONTRÉAL — CANADA
Tél.: UN. 6-6023

MATÉRIAUX
DE
CONSTRUCTION

ISOLANTS

•
PLANCHES MURALES

•
PEINTURES

La Saubegarde

Actif:

\$22,375,000

Assurances en vigueur:

\$129,950,000

protégeant 87,000 assurés

Assurances sur la vie

sous toutes les formes



Brûleurs Industriels "RAY"

à moteur, à courroie, à turbine vapeur
de 5 HP à 1000 HP chacun

Maison fondée en 1872

BURNER EQUIPMENT Ltd

DISTRIBUTEURS EXCLUSIFS

Vente — Installation — Entretien

4077, rue St-Denis

Montréal

L.-L. Roquet, I. P. Q.
J. Duchesne.
W. Gallagher.

Téléphone
BÉlair 2153
NUIT & JOUR



FONDÉE EN 1872

ALEX BREMNER LIMITED

1040, rue Bleury, Montréal 1, Qué., LA. 2254*

Matériaux de Construction • Isolation • Produits Réfractaires

Tél. BY. 4651

MAURICE LEGARÉ

A. D. B. A., M. I. R. A. C., A. A. P. Q.

Architecte

A VOTRE SERVICE

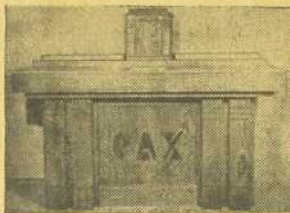
FIDUCIAIRES
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE
MONTREAL
LIMITÉ

EXÉCUTEURS
TESTAMENTAIRES
ADMINISTRATEURS



AGENTS
FINANCIERS
FIDUCIAIRES

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834*



Bureau à la résidence:
7855, rue Drolet — Tél.: TA. 7176

J.-A. POULIN
ÉBÉNISTE

Mobilier d'église, confessionnaux, prie-Dieu, etc.
SPÉCIALITÉ: autels liturgiques de tous genres.

Atelier: à l'arrière de 6657 rue St-Denis
Montréal — Tél.: TA. 3545

Avec les hommages de

I. NANTEL
INCORPORÉE

Bois de construction

Nous avons collaboré à l'érection du
Centre paroissial de l'Immaculée-Conception

Angle des rues de Montigny et Papineau **CHerrier 1300**

Bureau: DOLLard 8492-0528

Résidence: DUpont 1046

HECTOR GROULX Inc.
PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Quelques travaux exécutés récemment:

Maison Bellamin Bureau de poste central
Maison Saint-René-Goupil Hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance
Hôpital Sainte-Marie des Trois-Rivières
Pavillon et Chalet de l'île Sainte-Hélène

7375, RUE CHAMBORD, MONTRÉAL

Un bon moyen

Dans votre budget personnel ou familial, faites la part de l'épargne aussi large que possible.

Dès que vous touchez quelque argent, commencez par prélever tout ce que vous pouvez mettre de côté. Déposez-le tout de suite à votre compte en banque.

C'est le meilleur moyen d'éviter les dépenses inutiles.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$400,000,000

552 bureaux au Canada

N. OUELLETTE & FILS

FERBLANTERIE • COUVERTURE • VENTILATION

Couvertures en gravois garanties pour 10 ans

BELair 2275

4477, AV. COLONIALE

MONTRÉAL

année; VII — De cinq à huit ans; VIII — De neuf à treize ans; IX — De quatorze à dix-neuf ans.

D'aucuns jugeront peut-être que l'A. se montre extrêmement exigeant pour reconnaître chez l'enfant un acte véritable d'intelligence et, plus encore, de volonté. Si nous avons bien compris, il ne nous paraîtrait guère possible d'intégrer dans la pensée de l'A. la capacité pour les jeunes de parvenir à la sainteté avant la puberté. Le point de vue de l'A. a, d'autre part, l'avantage d'obliger les éducateurs — je dirais volontiers: les éducatrices — à bémoliser singulièrement le moralisme des jugements qu'ils portent sur la conduite des enfants; même pour ceux qui ont atteint l'âge de sept ans (l'âge dit de raison), il importe de manier avec précaution la notion de faute morale, de péché.

On le voit, l'ouvrage du R. P. Gemelli est de ceux qui feront penser quiconque désire progresser dans la connaissance du psychisme de l'être humain « en évolution ».

M.-J. D'A.

André LA RIVIÈRE: **Hélas! parents, je vous accuse.** — Montréal, chez l'Auteur, C. P. 1472, Place d'Armes, 1951. 162 pp., 19.5 cm. Prix: \$1.25.

PUBLIÉ sous la rubrique « Au service de l'éducation », premier volume d'une série de quinze que projette l'A., ce modeste ouvrage, élogieusement préfacé par le R. P. Maurice Verdun, S. J., docteur en médecine, psychologue et professeur à l'Institut catholique de Paris, peut rendre de grands services aux parents de toute classe et de toute culture. La psychologie de l'éducation qu'il présente en courts chapitres de cinq ou six pages, simple de ton et concrétisée constamment par des faits et exemples quotidiens, est à la fois spontanée, naturelle et fondée en science expérimentale. Elle traite surtout des maladroites — si souvent involontaires — que les parents commettent dans leurs rapports avec leurs enfants. L'auteur a étudié, c'est évident; mais il n'est pas pédant. On le voudrait parfois plus soucieux de précisions; par exemple, sur l'importance pour les parents de proportionner leurs réponses à la réceptivité que l'enfant possède au moment même où il pose telle ou telle question, surtout en matière sexuelle. Ailleurs, le lien est bien marqué entre la malpropreté de certains enfants et la vengeance qu'ils exercent de la sorte contre leur mère; mais on voit mal comment l'A. établit ensuite un rapport entre la malpropreté physique de l'enfant et la pente à la souillure morale: le problème est d'ailleurs difficile et ne se traiterai pas convenablement en quelques lignes. Ce n'est pas que l'A., dans son dessein d'être accessible au grand nombre, évite toute profondeur. Qu'on veuille s'attarder à cette phrase jetée négligemment, semble-t-il (p. 137), dans un chapitre sur la gourmandise: « Quand Jean est venu au monde, vous avez été obligée de restreindre un peu vos dépenses personnelles, et vous lui en avez toujours voulu (je souligne), en lui restreignant, de votre côté, vos élans d'affection. Bébé est devenu matérialiste et ne trouve son contentement maintenant que dans la nourriture. »

Le style n'est pas ici au niveau de la pensée. C'est peut-être le plus gros défaut de l'ouvrage; l'A. se permet trop d'incorrections, abuse (fautivement d'ailleurs) de l'expression « soi-disant » et ponctue sans rigueur. Rien là de grave cependant. De même, les parents feront bien de ne pas se froisser du titre — qui ne me paraît pas heureux, même s'il est juste — et de lire attentivement ce petit livre fait pour eux et pour le bonheur de leurs enfants.

Marie-Joseph D'ANJOU.

SOCIOLOGIE, ÉCONOMIE, POLITIQUE

Joseph FOLLLET: **L'Avènement de Prométhée. Essai de sociologie de notre temps.** — Lyon, Chronique sociale de France, 1950. 222 pp., 19 cm.

IL Y A TROIS ANS, M. Joseph Folliet donnait à l'Université de Montréal une série de conférences intitulée: *Essai d'explication sociologique de notre temps*. Tel avait été alors le succès de ces conférences qu'un résumé fait par l'Équipe de Recherches sociales s'était vendu à des centaines d'exemplaires. C'est le même thème que vient de reprendre et de développer l'A. dans ce nouvel ouvrage. L'histoire, écrit-il dans son avant-propos (p. 10), s'accélère, « elle s'affole comme une locomotive lancée

à toute vapeur, dont le mécanicien s'évanouit. Elle emporte des voyageurs, qui savent vaguement d'où ils viennent et croient savoir où ils vont, mais ne savent jamais où ils se trouvent ». « Et pourtant, ajoute-t-il (p. 11), il nous faut connaître notre époque. C'est le pont-aux-ânes de toute action efficace... C'est à la connaissance de notre temps que s'emploie notre essai... Il tentera de sonder la profondeur des changements réalisés, comme de mesurer l'ampleur de ceux qui s'annoncent. »

Et l'A. tient parole. Il nous livre une masse d'observations vraiment étonnante, et cela sur tous les domaines. Bien qu'il se défende de porter habituellement des jugements de valeur, il n'en dit pas moins ce qu'il pense des techniques, de la direction de l'économie, du mouvement ouvrier, du socialisme, de la bourgeoisie, des humanités gréco-latines, des révolutions du xx^e siècle, etc. Je signale simplement le témoignage rendu à notre pays et notre nationalité. Après avoir partagé le monde catholique actuel en trois groupes géographiques, l'A. ajoute (pp. 137-138): « Il y a aussi des pays intermédiaires, précieux à ce titre, comme le Canada, où se touchent les influences irlandaises et américaines, celles de la vieille France et celles de l'Europe contemporaine. Petit par le nombre, mais fort par la vitalité, le Canada français, plaque tournante du catholicisme mondial, lieu d'échanges et de rencontres, paraît appelé à jouer un rôle important, un peu semblable à celui que tint, de 1900 à 1939, la Belgique, où se croisaient les cultures latine et germanique. »

Un livre nécessaire à tous ceux qui veulent comprendre leur temps et travailler à l'avènement d'un monde meilleur.

R. A.

André ARNOU: *Éléments d'Économie politique. La consommation. La production. L'échange.* — Paris, Spes, 1950. 733 pp., 25 cm. Prix: 1500 francs.

OUVRAGE CLASSIQUE. Non seulement en ce sens qu'il se présente comme le fruit d'un long enseignement scolaire, surtout universitaire, et comme un manuel destiné à servir aux professeurs et aux étudiants, mais aussi parce qu'il reproduit les grandes divisions bien connues: consommation, production, échange ou circulation, avec ce correctif que la première place, du moins quant à la topographie, revient à la consommation.

Bien que l'A. se défende d'offrir au public autre chose qu'un « ouvrage d'initiation », qu'un traité élémentaire, le présent volume ne manque pas d'envergure, comme en témoignent le nombre de pages et la richesse de la documentation. Pour lui, le rôle de la science économique, c'est d'étudier « les lois de l'activité humaine en tant que celle-ci s'exerce à satisfaire les besoins de l'homme en mettant à sa disposition des biens et des services » (p. 21). Il entend s'attacher principalement aux faits et donner à ses lecteurs une connaissance suffisante des institutions essentielles et des pratiques courantes dans le monde des affaires.

Sa méthode favorite est la méthode positive, qu'il emploie presque exclusivement, selon une prise préalable de positions: « Se refusant à s'engager dans des plans de réforme qui relèvent du praticien et de l'art économique, écrit-il (p. 9), la science du moins délimite, sur le terrain des réalités et de leurs contraintes, les efforts réalistes et leurs possibilités de transformation. » Prise de positions qu'il défend ensuite en exposant les rapports de la science économique avec la sociologie, la morale et l'économie appliquée: « Comme la sociologie, ajoute-t-il (p. 70), la science économique, science positive, étudie ces données et leurs lois comme des faits qu'elle constate sans prononcer de jugements de valeur. »

On lira avec grand intérêt les développements de l'A. sur les sujets suivants: la réforme de l'entreprise, la valeur économique et sociale de l'entreprise personnelle, l'entreprise coopérative et l'entreprise publique, le capitalisme, les nationalisations, etc.

R. A.

Alexandre MARC: *A hauteur d'homme. La révolution fédéraliste.* — Paris, Éditions « Je Sers », 1948. 240 pp., 19 cm.

L'AUTEUR est, en Europe, l'une des personnalités les plus connues du mouvement fédéraliste. Il en est aussi l'un des théoriciens les plus vigoureux, ainsi qu'en témoigne le présent ouvrage. Pour lui, la paix ne se débite pas au fil de l'éloquence électorale: elle s'élabore, elle se construit, elle se conquiert, et

FRANÇOIS DESCHÈNES
Président

JACQUES PARIZEAULT
Gérant

Deschênes & Fils Ltée

NÉGOCIANTS EN GROS • IMPORTATEURS
Matériaux de Plomberie-Chauffage

Spécialité:

Accessoires à vapeur, haute et basse pression

1203 est, rue NOTRE-DAME, MONTRÉAL, Tél.: FRontenac* 3175-6-7

Charbonneau Limitée

Fabricants de

BISCUITS, CONFISERIES

et

PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET
MONTRÉAL

Tél. FALKirk 1115
Échange privé

J.-A. SAINT-AMOUR Limitée

Entrepreneurs-électriciens

6575, rue Saint-Denis

GRavelle 4311

GILLES FORGET

JACQUES FORGET

MAURICE FORGET

FORGET & FORGET

Membres de la Bourse de Montréal
Membres du Montreal Curb Market

51, RUE SAINT-JACQUES OUEST

BE. 3951



**MAGASIN A
RAYONS :**

865 est, rue
Sainte-Catherine

Dupuis Frères

MONTREAL

Comptoir postal :
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :
Hôtel Windsor

Achète

BIEN

qui achète

chez

Nouveau numéro de téléphone...

CIE DE BOEUF DE L'OUEST

"Hochelaga" Limitée

EN GROS SEULEMENT

Roland Thibault, prés.

HO. 2591*

VEAU • PORC FRAIS • AGNEAU

Spécialité: Institutions

2840, rue ONTARIO EST, MONTREAL
(Cours du C. P. R.)

l'instrument approprié, plus que cela: la doctrine de salut, c'est le fédéralisme. Un fédéralisme intégral, c'est-à-dire qui ne vise pas simplement à opérer le passage nécessaire du plan étatique au plan supranational, mais qui se présente comme un tout, qui est à la fois doctrine, attitude devant la vie, méthode d'organisation et d'action, principe de transformation politique, économique et sociale. Un tel fédéralisme fonde en l'homme le principe, la fin et la méthode de son action; il offre « la possibilité de coordonner sans asservir, d'unir sans unifier, d'abattre les monstres étatiques, tout en renforçant les véritables indépendances nationales ». Il a pour but de créer « des foyers du droit autonomes », de permettre aux groupements naturels ou volontaires de conquérir la faculté de se gouverner eux-mêmes et de défendre effectivement leurs droits. Seul « il permet de s'élever par paliers à hauteur d'humanité tout en restant toujours à hauteur d'homme ». En deux mots, il faut dire: « Le fédéralisme, c'est le règne du droit. »

Il n'est peut-être pas de meilleur éloge de ce volume que le fait de signaler que le Souverain Pontife, dans son allocution du 6 avril au Mouvement universel pour une Confédération mondiale, a pour ainsi dire endossé une bonne partie des idées qui forment la base de la doctrine fédéraliste et qu'on retrouve exprimées dans ces pages d'une façon claire et dynamique.

Richard ARÈS.

Alexandre DUGRÉ, s. j.: **Notre histoire en cinq actes.** Collection « Documents historiques ». — Sudbury, Collège du Sacré-Cœur, 1951. 35 pp., 22.5 cm.

LA RIME, dans notre hymne patriotique, avait amené Chauveau à traiter d'épopée notre merveilleuse histoire. Le chancre, toujours renouvelé, que nous avons du sol national ne pouvant, si l'on peut dire, manquer d'avoir constamment les pieds à terre, bougonne: « Épopée? Non! Mais tout un drame. Et, suivant les lois du genre, en cinq actes. »

Dans ces cinq actes qui nous tiennent jusqu'au bout en haleine, mieux encore que tout ce qu'il a écrit de plus alerte et d'entraînant, le P. Alexandre Dugré fait mouvoir sur un fond cinq fois changeant, mais aux décors sans cesse tragiques, les acteurs de notre histoire aux prises avec cinq adversaires que notre vitalité française, notre volonté de survie dans la foi et le prolongement de la plus riche civilisation nous ont permis de terrasser à chaque étape. Les cinq? La sauvagerie, nos voisins, l'anglicisation, les gouvernements et, le plus surnois de tous, nous-mêmes. C'est donc que le drame n'est pas fini. La sagesse — pas toujours écoutée — de l'A. nous aiderait à préparer un heureux dénouement.

Joseph-Louis LA VOIE.

Maison Bellarmin.

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Richard ARÈS, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :
\$3.00 par année

A l'étranger : \$3.50
Pour les étudiants : \$2.50

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTREAL-14, CANADA
Tél. : VEndôme 2541

Au sujet des propriétaires de la Dominion Textile

La Dominion Textile est une compagnie à responsabilité limitée et les détenteurs de ses actions se trouvent dans tous les domaines. Au début de l'année financière courante, on comptait 5,335 détenteurs individuels immatriculés d'actions de la Dominion Textile.

Il y a des détenteurs d'actions de la Dominion Textile dans chacune des dix provinces du Canada, mais le Québec en compte à lui seul 4,270.

Les femmes sont en majorité parmi les actionnaires à titre personnel. On compte 3,110 femmes actionnaires et 2,225 hommes.

Aucun actionnaire à titre personnel ne détient plus qu'un pour cent des actions ordinaires.

Plusieurs compagnies d'assurance-vie ont investi des fonds dans la compagnie. De ce fait, plusieurs détenteurs de polices d'assurance sont indirectement actionnaires de la compagnie.

Parmi les autres détenteurs d'actions, on remarque des banques, des institutions religieuses, des organisations charitables, des écoles et autres administrateurs de fonds publics.

Le nombre des actionnaires ordinaires a augmenté de 500 depuis l'an dernier et le nombre des femmes actionnaires s'est élevé en proportion.

LA COMPAGNIE DOMINION TEXTILE LIMITÉE

FABRICANT DES PRODUITS



PONTIAC - BUICK
VAUXHALL

Sanguinet Automobile Ltée

Ouvert jour et nuit

pour ventes de pièces et réparations

1965, rue Lafontaine, Montréal - 24

FAlkirk 3761

NOUVELLE ÉMISSION

\$232,500

Obligations à 4%

Les Syndics de la Paroisse de l'Immaculée-Conception

Sainte-Adèle, comté de Terrebonne, P. Q.

Date d'émission : 1^{er} août 1951.

Échéances : 1^{er} août 1952 au 1^{er} août 1961.

LA PAROISSE. — Fondée en 1854, la paroisse de l'Immaculée-Conception de Sainte-Adèle a une population d'environ 2,500 âmes.

OBJET DE L'EMPRUNT. — Le produit de la vente de ces obligations servira à défrayer le coût de la construction d'une nouvelle église dont les travaux sont actuellement en cours.

GARANTIES DE L'EMPRUNT. — Les Syndics de la Paroisse de l'Immaculée-Conception, Sainte-Adèle, P. Q., ont été autorisés, en vertu des dispositions générales de la loi des Fabriques et Paroisses, à prélever les sommes nécessaires au remboursement de l'emprunt par l'imposition d'une cotisation sur les immeubles des propriétaires catholiques dans la paroisse, suffisante pour rencontrer le capital et les intérêts de la présente émission d'obligations. Ces sommes seront transportées à la Société Nationale de Fiducie, fiduciaire pour le compte des obligataires. La valeur imposable des propriétés sujettes à répartition est d'environ \$2,221,350. Les cotisations des Syndics, d'après la loi, ont priorité sur les taxes municipales et scolaires.

TABLEAU DES ÉCHÉANCES

1952 — \$10,500	1957 — \$13,000
1953 — 11,000	1958 — 13,500
1954 — 11,500	1959 — 14,000
1955 — 12,000	1960 — 15,000
1956 — 12,500	1961 — 119,500

PROSPECTUS ET PRIX FOURNIS SUR DEMANDE

Crédit Interprovincial, Limitée

VALEURS DE PLACEMENT

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal - Tél. LA. 9241

MONCTON, N.-B.

QUÉBEC

OTTAWA

Ces renseignements, puisés à bonne source, n'engagent pas notre responsabilité.

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis